Département
des Hauts-de-Seine

Vallée Sud
Grand Paris

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VALLEE SUD – GRAND PARIS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers en exercice..... 80

Objet : Procès-verbal Intégral

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

Par suite d'une convocation en date du 19 novembre 2020, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 en visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD (jusqu'au point 10), M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Chantal BRAULT, Mme Marie COLAVITA (jusqu'au point 10), M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Alain GAZO, Mme Martine GOURIET (jusqu'au point 10), M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Sarah HAMDI, M. Maroun HOBEIKA (jusqu'au point 10), Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, Mme Corinne MARE-DUGUER (jusqu'au point 10), M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY (jusqu'au point 13), M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, M. Philippe PEMEZEC (jusqu'au point 10), Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Jean-Michel POULLÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Cécile RENARD, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI, M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, Mme Mariam SHARSHAR, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Thierry VIROL (jusqu'au point 14), M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Pascale MEKER à M. Patrick DURU, Mme Sally RIBEIRO à M. Yves COSCAS, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :
M. Jacques PERRIN.

1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2) Monsieur Yves COSCAS est désigné pour remplir ces fonctions.

1. Appel nominal

M. Jean-Didier BERGER
Bonsoir à toutes et à tous, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette séance retransmise en direct du Conseil de Territoire Vallée Sud - Grand Paris. Je salue tous les élus présents autour de cette grande table virtuelle. (*Appel.*)
Je fais observer que ce procédé de visioconférence permet de savoir exactement qui est connecté en temps réel, si bien que l'on peut par exemple identifier qui part après une série de délibérations.
Le quorum est très largement atteint et je vous remercie tous de vous être mobilisés massivement pour ce Conseil de Territoire.

2. Désignation d'un-e secrétaire de séance

M. Jean-Didier BERGER
J'ai reçu la candidature de M. Yves COSCAS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc désigné à l'unanimité, je vous en remercie.

M. Yves COSCAS est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Je précise que je procèderai ainsi pour la totalité des votes : qui ne prend pas part au vote, qui vote contre ou qui s'abstient. Si vous en êtes d'accord, ceux qui n'auront opté pour aucun de ces choix seront réputés être favorables à la délibération.

3. Compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation

M. Jean-Didier BERGER
Ces décisions appellent-elles des remarques de votre part ? Je n'en vois pas, nous passons donc au dossier suivant.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 10 septembre 2020

M. Jean-Didier BERGER
Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Qui ne prend pas part au vote ? M. LAFON, vous souhaitiez prendre la parole ?

M. Dominique LAFON
Je n'étais pas à la séance, je ne prendrai donc pas part au vote.

M. Jean-Didier BERGER
Un NPPV, d'accord. Qui est contre ? Personne, Qui s'abstient ? Personne. Le procès-verbal est donc adopté, je vous en remercie.

Le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 (1 NPPV).

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

5. Rapport développement durable

M. Jean-Didier BERGER
Ce rapport est présenté par Mme la Vice-présidente, Jacqueline BELHOMME.

Mme Jacqueline BELHOMME
Merci beaucoup. Je vais faire une rapide présentation du document que vous avez dû tous découvrir et lire.

En préambule, vous savez que le rapport développement durable est un document cadre obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants et ce, depuis la loi Grenelle de 2010. Il est basé sur plusieurs fondements dont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité,
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le préambule du document que vous avez reçu – sans doute une erreur de copié-collé –, ce rapport couvre la période de septembre 2019 à août 2020. Depuis, nous nous sommes lancés dans une concertation sur le plan Climat-Air-Énergie territorial qui a lieu en ce moment, et nous avançons à grands pas.

Changement climatique :
Un diagnostic a été élaboré par le Territoire ; nous nous sommes fait accompagner par plusieurs cabinets. Il a été partagé avec les élus au développement durable des villes, ceux de l'ancienne mandature puisque cela a commencé l'année dernière et ceux de la nouvelle que j'ai réuni déjà à deux reprises depuis la rentrée.
Ce plan a également été partagé avec les associations. Nous avons eu une première réunion de présentation puis quatre réunions sur des thématiques spécifiques avec Suzanne RABAUD que je remercie car elle en a bien expliqué les enjeux.
La troisième séance de concertation a eu lieu mardi dernier, la dernière se tiendra mercredi prochain et une séance de restitution est prévue au mois de janvier. Si tout se passe bien, ce document pourra être présenté au vote au cours du premier trimestre 2021.

Cela dit, nous n'avons pas attendu le PCAET pour agir et avons commencé à mettre en place les premières actions. Des outils de sensibilisation ont été produits qui permettent par exemple aux citoyennes et citoyens de calculer leur empreinte carbone – une enquête est en cours – et d'évaluer leur niveau de connaissance en matière de développement durable. Nous avons par ailleurs commencé un important travail sur les réseaux de chaleur de l'ensemble du Territoire. Vallée Sud - Grand Paris a un fort potentiel et nous avançons dans ce domaine. Le travail a également avancé dans le domaine de l'hydrogène, sur les îlots de chaleur urbains, autant de sujets que l'on retrouve bien entendu dans le PCAET mais aussi dans le PLUi car nous n'avons pas attendu ces documents cadres pour travailler.
Nous également mis en place des pistes cyclables temporaires sur toutes les villes à la sortie du confinement et nous avons continué à construire, sous l'égide du Président et d'Etienne LENGEREAU, VP à la mobilité, le schéma directeur vélo qui se met en place.

Ressources et biodiversité :
Ce sujet étant plutôt du domaine de Benoît BLOT, celui-ci pourra compléter s'il le souhaite ainsi que les VP puisque le sujet du développement durable est très large.
6 644 foyers du Territoire se sont formés et ont été dotés d'un matériel de compostage de proximité individuel. Depuis un an et demi nous sommes passés à une vitesse supérieure, de quelques composts dans les pavillons au début à plus de 6 600 foyers.
Nous avons également lancé « Vallée Sud Recycle » sur trois villes.

Cent familles se sont engagées dans le « Défi Zéro déchet ». Beaucoup plus se sont inscrites dans cette nouvelle session mais, avec le Covid, la session de formation a été reportée à janvier prochain sachant que la formation en ligne était un peu compliquée.
Nous avons expérimenté la collecte des biodéchets dans certaines cantines scolaires, l'installation d'une toiture végétalisée et de constructions dans le centre aquatique Pajeaud.
Tout ceci participe donc à l'amélioration de la qualité de l'air.

Protection de l'atmosphère :
Un bilan sur l'espace Info Énergie qui rend de bien grands services aujourd'hui au Territoire de Vallée Sud - Grand Paris mais qui est sous-dimensionné au regard des ambitions que nous nous fixons dans ce PCAET. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons prochainement de créer un nouvel outil à hauteur de notre ambition qui est de rénover à 100 % l'ensemble des bâtiments et logements à l'horizon 2050, c'est-à-dire entre 5 000 et 6 000 logements par an. Notre espace Info Énergie ne pourra pas suivre et nous allons devoir nous doter d'un outil qui nous permettra d'avoir une gestion globale des dossiers avec une remise clé en main quasiment pour les habitants, s'appuyant sur ce qui existe déjà dans certaines villes comme le Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (Prep) sur Sceaux.

Besoins essentiels :
Accès à la culture :
- Le contrat de Territoire Lecture Petite Enfance,
- Le développement d'une offre de ressources numériques en ligne. De fait, la crise du Covid a accéléré pas mal de dossiers, notamment dans le secteur numérique.
- Le « Click&Collecte » est toujours en cours et pourra sans doute se poursuivre, pourquoi pas pour les publics empêchés.
- Des cours à distance ont été mis en place pendant le confinement dans les conservatoires.

Il faut saluer le professionnalisme et la réactivité des services et des équipements qui se sont adaptés de manière assez rapide et efficace dans le cadre du confinement.
Accès à des pratiques sportives et loisirs adaptés :
- Nous avons augmenté les plages d'ouverture dans nos équipements.
- Des dispositifs spécifiques pour l'accès des publics éloignés de la pratique sportive.
- Une plateforme de réservation de créneaux à distance. Les piscines ont réouvert mais il faut s'inscrire pour réguler le flux des participants aux activités.
- Une charte des chantiers à faible nuisance a également été créée pour diminuer les impacts.

Cohésion sociale :
- L'espace Emploi Insertion a reçu 3 091 personnes accompagnées par le GIP Vallée Sud - Grand Paris.
- Création de dispositifs dédiés aux entreprises, d'une plateforme emploi, d'une charte emploi et apprentissage et des partenariats sur l'insertion.
- Un dispositif de soutien à la création d'entreprise a été mis en place, notamment pour les demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires.
- Nous poursuivons nos actions dans le cadre de la politique de la ville sur cinq quartiers (Bagneux, Châtenay-Malabry, Antony).
- Nous avons également mené dans le cadre du CLIC gérontologique des actions de prévention et de maintien du lien social et une animation du réseau des professionnels.

Je crois avoir fait une présentation assez rapide et succincte du document. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, Mme la Vice-présidente. J'ai vu des mains se lever. Stéphane ASTIC.

M. Stéphane ASTIC
Merci, M. le Président. Étant un peu surpris par la longue place faite aux enjeux sociaux dans le rapport de développement durable que vous nous présentez aujourd'hui, j'ai pris connaissance des références législatives concernant ce rapport. Le décret qui précise la structure de ce rapport renvoie à l'article L.110-1 du code de l'environnement. Si les quatre premières finalités se retrouvent bien dans le rapport que Mme BELHOMME vient de parcourir (lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale et solidarité, l'épanouissement de tous les êtres humains), en revanche, le dernier point n'est pas tout à fait le même. La dernière finalité est en effet «ILa transition vers une économie circulaire » alors que vous évoquez de votre côté la consommation et la production dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsable. C'est une attention certes intéressante, en revanche, la loi parle bien d'une transition vers une économie circulaire, ce qui est une philosophie tout à fait différente. Je note donc que cette notion de transition vers une économie circulaire n'est absolument pas évoquée dans votre rapport. Je sais que vous allez me répondre que le prochain atelier de concertation du plan Climat-Air-Énergie du Territoire sera justement consacré à l'économie circulaire. Pour autant, souhaitons que lors de ce prochain rapport de développement durable ce sujet soit abordé de façon plus explicite avec une mesure des progrès accomplis. En comparant avec le rapport sur le développement durable précédent, on a en effet un peu de mal à voir comment on progresse en matière de développement durable d'une année sur l'autre.

Au sujet du PCAET, dont les ateliers de concertation ont lieu actuellement, je tiens à remercier Mme BELHOMME, Mme RABAUD ainsi que M. BLOT qui a animé le premier atelier, et tous les adjoints ou conseillers territoriaux qui se sont exprimés. Merci pour la connaissance des dossiers et pour les réponses apportées au journaliste qui anime cette retransmission.
Je sais que les conditions sanitaires actuelles n'ont pas permis la tenue d'une réelle concertation, de vive voix et avec des réunions dans chacune des communes, en revanche, je tiens à faire part de mon sentiment ainsi que celui de beaucoup de personnes qui ont assisté à cette concertation encore hier : il s'agit surtout d'un compte rendu de ce qui est fait dans les différentes communes, d'une discussion à sens unique où, certes, on interroge les élus présents, mais en aucune manière et à aucun moment donné on ne pose la question aux auditeurs : « Et vous, qu'en pensez-vous ? Et vous, que suggérez-vous ? » Je trouve qu'il en sort un goût d'inachevé.

Vous avez commandé un diagnostic dont il a été difficile de se procurer un exemplaire. Mme BELHOMME vient de rappeler que cela avait été transmis aux conseillers précédents et aux élus. Je regrette de l'avoir demandé la dernière fois, j'ai dû faire des pieds et des mains pour l'obtenir auprès de vos services. J'espère par conséquent que de façon démocratique, même si nous ne sommes pas élus délégués au développement durable, nous obtiendrons la prochaine fois les documents, comme tout le monde. Et je souhaiterais, au moins pour la prochaine édition, que nous ayons une meilleure concertation.
Le rapport que vous avez obtenu comporte un peu plus de 150 pages. Je crois comprendre que vous avez ajouté 4 pages à l'issue de la rencontre et des discussions que vous avez eues avec les associations du Territoire. On aurait aimé que ce bilan soit plus partagé avec les citoyens comme ce devait être le cas dans l'énoncé de l'exercice.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme ROSSI. Mme la Députée.

Mme Laurianne ROSSI
Merci, M. le Président. Je tiens avant toute chose à saluer cet exercice difficile et ce rapport, à remercier les élus et les services qui y ont travaillé ; je sais que la tâche est compliquée. Ce rapport recouvre beaucoup de politiques publiques et il est difficile d'entrer dans la précision. Pour autant, je souhaitais évoquer quatre points qui appellent, à mon sens, des précisions aussi bien sur le bilan que sur la stratégie que nous voulons mettre en place sur notre territoire. Je sais que les réunions qui sont en cours sur le PCAET vont largement y contribuer.

Je vais évoquer dans un premier temps l'amélioration de l'habitat, c'est-à-dire tout le volet rénovation et adaptation des bâtiments et logements. Y a-t-il véritablement une stratégie, une identification notamment des passoires thermiques et des bâtiments à rénover ou à adapter, qu'il s'agisse de copropriétés ou de bâtiments publics ? J'entendais tout à l'heure des objectifs extrêmement ambitieux qui ont été fixés d'ici 2050, à raison de 6 000 logements par an. Y a-t-il derrière un diagnostic précis et détaillé par ville sur ce grand plan de rénovation ? Des contacts sont-ils d'ores et déjà pris, puisqu'il y a eu récemment un appel à projet dans le cadre du plan de relance pour rénover les bâtiments publics du Territoire ?
Toujours sur ce sujet et concernant les aides aux ménages, je vois que 123 dossiers seulement ont été ouverts avec 78 ménages aidés sur 400 000 habitants. La marge de progrès est donc encore forte, qu'il s'agisse de l'aménagement au handicap ou au vieillissement, ou de la rénovation des bâtiments. Il y a là, je crois, un enjeu de communication, de lisibilité et de simplification qui est évident au niveau des aides. Qu'est-il prévu là aussi d'engager ? Un guichet unique à l'échelle du territoire pourrait être mis en place, en lien avec les Maisons France Services qui sont en train de se déployer ou bien avec la MDPH ou le Département, les programmes de l'ANAH ou le programme FAIRE. Cela permettrait de communiquer autour des aides massives mises en place par le gouvernement. Je pense à « MaPrimeRénov' », au programme « Habiter mieux » de l'ANAH et à tous les dispositifs mis en place par les collectivités.

Deuxième point : l'emploi. J'ai d'excellents retours sur le GIP Emploi de la part des entreprises. Le GIP Emploi a d'ailleurs été distingué, comme le rappelle le rapport, et il faut s'en féliciter. Là aussi j'aurais été preneuse de décisions sur l'origine des personnes qui ont trouvé un emploi. Il manque le détail par ville, sur les contrats qui ont pu être trouvés (CDD, CDI, alternance, apprentissage) et sur les QPV. Je ne sais pas si ce point de bilan pourrait figurer en annexe de ce rapport mais il serait extrêmement précieux de pouvoir en disposer.

Troisième point, et non des moindres : les transports. Beaucoup de choses figurent sur les vélos mais il manque là aussi les stratégies, les réflexions menées sur les flux qui traversent notre territoire (bassins de vie, bassins d'emplois), les réflexions sur les infrastructures à déployer en matière de mobilité durable, au-delà du vélo. Je pense aux infrastructures de bornes de recharge. Je sais que l'hydrogène vous tient à cœur, M. le Président, mais beaucoup d'autres solutions existent. Comment notre Territoire appréhende-t-il tout ce qui concerne les bornes électriques, le GNV, le bioéthanol, à l'aune d'une loi d'orientation des mobilités qui confère aux intercommunalités des compétences et des responsabilités nouvelles dans ce domaine ?

Dernier point, sur lequel je rejoins Stéphane ASTIC : l'économie circulaire, la gestion des ressources et des déchets. C'est là aussi un pan un peu absent du rapport mais je sais que le PCAET l'a intégré.

Voilà ce que je voulais dire sur ce rapport. Encore merci en tout cas pour cet exercice.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. M. MAUGER.

M. David MAUGER
Merci, M. le Président. Je suis David MAUGER, du groupe « Antony Terre Citoyenne ». Je remercie Mme La Vice-présidente pour la présentation de ce rapport sur le développement durable. Il aborde différents chapitres, dont le nouveau plan Climat-Air-Énergie du Territoire. Après l'étape du diagnostic et celle du dialogue avec les associations vient maintenant celle de la concertation avec les habitants. Ce n'est sans doute pas habituel dans cette assemblée mais je crois que sur un sujet qui est très mobilisateur, et où les attentes et l'urgence sont grandes, il me semble normal de citer un certain nombre de réactions de nos habitants qui suivent les ateliers qui leur sont proposés à distance les mardis soir. Je cite donc deux des messages que j'ai reçus. Ils sont sévères, je crois, mais il me semble que notre rôle est de les entendre :

« Les ateliers du PCAET n'en ont que le nom, on ne peut pas affirmer qu'il s'agit d'une concertation. Ce sont des exposés d'élus et d'agents du Territoire qui répondent ensuite à une petite dizaine de questions écrites du public sélectionnées par un journaliste. »

« Il aurait fallu attendre la fin du confinement pour faire une véritable concertation, avec des réunions publiques, des ateliers de co-construction du projet. »

J'ajoute pour ma part que le travail accompli par les personnes en charge de ce premier PCAET est remarquable. Mon sentiment est cependant que la question écologique bénéficie aujourd'hui, dans les instances du Territoire, de moyens insuffisants par rapport à ceux que l'on devrait y consacrer. J'ai bien peur que le sujet repose actuellement sur trop peu d'épaules. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. J'ai également une demande de parole de M. HADDAD.

M. Mouloud HADDAD
Merci, M. le Président, merci, chers collègues. Je m'exprime ici au nom du groupe Communistes et Citoyens. Je remercie Mme la Vice-présidente de son compte rendu. Je tenais, concernant la construction du PCAET, à saluer les efforts du Territoire sous l'impulsion des élus pour ce travail transversal, comme Mme BELHOMME l'a dit, et aussi les services du Territoire.

Nous le savons, les enjeux écologiques sont un défi prioritaire que nous devons relever et nous ne pouvons le faire que collectivement en associant l'ensemble des pouvoirs publics et les citoyens. Aussi, cette démarche lancée avec les associations et les habitants de notre territoire est-elle la bienvenue, même si l'organisation des ateliers, comme on l'a entendu, a été un petit peu difficile, et la concertation peut-être pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre, notamment en raison de la crise que nous connaissons. En tout cas, la méthode de la concertation me semble être celle qui doit guider l'action du Territoire.

Cela a d'ailleurs été le cas au printemps avec les « coronapistes » mises en place pour encourager la pratique du vélo. Des premières réunions se sont tenues avec les services et les élus des villes et avec les associations concernées implantées sur le territoire afin de recueillir leurs propositions pour construire le schéma directeur cyclable. À cela devra aussi s'ajouter l'installation des consignes à vélos sécurisées, c'est d'ailleurs ce que stipule le document.

Au vu des retours que nous pouvons avoir des usagers, il nous parait tout de même nécessaire d'engager un travail spécifique en direction des bailleurs afin que des infrastructures soient mises en place au plus près des domiciles des cyclistes et des futurs cyclistes. En effet, encourager et accompagner de nouveaux usages ne peut se faire qu'en facilitant la mise en place de ces changements de pratiques.

Concernant la gestion des déchets, il semble nécessaire de bien penser les différentes configurations de nos villes. Certaines ayant beaucoup de zones pavillonnaires tandis que d'autres ont beaucoup de logements collectifs, les réponses ne peuvent pas être les mêmes. Il apparait donc indispensable de faire aujourd'hui un bilan de la collecte pour affiner les besoins de chaque ville et d'y répondre.
Nous soutenons bien entendu la généralisation du dispositif d'enlèvement des encombrants à la demande. Suite à l'expérimentation des trois villes du territoire, je tiens à souligner le fait que ce dispositif doit évidemment être un plus par rapport à l'existant et non un moins ou « d'un à la place de ».

Pour conclure en une phrase, M. le Président, le bilan que vous nous présentez et les pistes d'avenir sont prometteuses et méritent d'y consacrer les moyens nécessaires. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Benoît BLOT a également demandé la parole. M. le Vice-président, c'est à vous.

M. Benoît BLOT
Je voulais répondre rapidement, tout d'abord à la personne qui vient d'intervenir et que je remercie. Concernant la collecte à la demande, on ramasse tout. Pour l'instant, on ne peut pas étendre le dispositif. La déchetterie de Verrières a atteint aujourd'hui sa capacité maximale d'accueil mais nous sommes sur des pistes de terrains pour les communes du nord et du sud.

Un petit bémol toutefois, on ne peut pas augmenter les budgets à l'infini. Je sais que l'on distribue beaucoup d'argent en ce moment sans se demander d'où il vient, ni où il va aller, mais les collectivités locales ne peuvent se le permettre. Le service de collecte à la demande ne peut donc pas être un plus ; à partir du moment où il fonctionnera bien sur les trois communes où il est en test, nous serons bien obligés de supprimer la collecte mensuelle. À partir du moment où l'on peut demander l'enlèvement quand on le souhaite, il n'y a plus de raison en effet de sortir ses encombrants à date fixe.

D'autre part, nous allons aussi nous poser la question des déchetteries mobiles et c'est la même chose. À partir du moment où il suffit de passer un coup de fil pour que l'on retire les déchets le jour même ou le lendemain, il n'y a pas d'intérêt à maintenir des déchetteries mobiles, voire l'accès à des déchetteries fixes. Bien entendu, les services ne seront pas retirés brutalement mais l'on espère vraiment qu'à un moment donné la collecte à la demande prendra le pas sur les autres modes d'élimination de déchets. Nos budgets ne sont pas extensibles à l'infini et si l'on veut des services nouveaux il faut savoir aussi retirer certains services devenus obsolètes.

Concernant la partie véhicules avec les bornes électriques, le GNV, etc., ceci est tout de même mis en place largement par les communes qui, comme Le Plessis-Robinson – j'en parle parce que c'est ma ville –, mettent en place des véhicules au GNV et même des distributeurs de GNV. Le Territoire a fait un gros effort puisque les bennes à ordures fonctionnent toutes au gaz naturel. Le GNV est tout de même un sujet sur lequel nous avons déjà bien travaillé.
Concernant les bornes, il faut savoir que des syndicats comme le SIPPEREC ou le SIGEIF ont fait des propositions aux villes. Certaines d'entre elles ont déjà trouvé des solutions et transféré leurs compétences, il y a donc un problème juridique qui se pose autour de cette question. Nous pensons aussi à installer des zones de micro-production de GNV ou des zones de distribution de GNV ou d'hydrogène mais il faut pour cela avoir des terrains, dans le nord et dans le sud.

M. Jean-Didier BERGER
Merci M. le Vice-président. S'il n'y a plus de demande de parole je vais apporter quelques réponses aux interventions faites précédemment. Plusieurs d'entre vous ont à la fois salué la concertation et évoqué un certain nombre de limites supposées à cette concertation. Je voudrais tout de même attirer votre attention sur le fait que la nécessité qui a été la nôtre de nous réorganiser compte tenu du contexte sanitaire nous a permis de toucher beaucoup plus de concitoyens que nous aurions pu l'espérer en présentiel.

Chaque atelier est vu soit en direct, soit en différé par près de 600 personnes. Faire des concertations avec autant de monde, ce n'est pas souvent le cas. Oui, des dizaines et même des centaines de questions ont été adressées. Sur les premiers ateliers, entre 50 et 150 questions ont été envoyées, que le journaliste a regroupé pour essayer d'avoir un débat le plus intéressant possible. Au-delà de ces ateliers, la concertation a également eu lieu via des questionnaires remplis en ligne par nos concitoyens. Plus de 430 questionnaires ont d'ores et déjà été remplis. Je vous invite d'ailleurs à faire de la publicité sur cette possibilité ouverte jusqu'au 19 décembre. Il reste donc encore plusieurs semaines à nos concitoyens pour s'exprimer le plus largement possible dans le cadre de cette concertation.

On peut toujours estimer que l'on peut faire mieux, que nos concitoyens devraient s'intéresser davantage à ce sujet mais je crois que l'on ne peut pas reprocher à la collectivité qui est la nôtre de ne pas mettre un maximum de moyens sur ce sujet. Je voudrais d'ailleurs connaitre les budgets que vous estimez valables pour de telles concertations.

On peut toujours considérer qu'il faudrait prendre plus de temps mais je trouve très paradoxal que les mêmes personnes qui parlent d'urgence climatique nous expliquent qu'il faut prendre davantage de temps pour faire le diagnostic, davantage de temps pour la concertation, davantage de temps pour finalement justifier de ne rien faire. Ce qui m'intéresse surtout c'est que l'on puisse aboutir ensemble et le plus rapidement possible à un maximum d'actions concrètes, et je crois que la Vice-présidente Jacqueline BELHOMME et le Vice-président Benoît BLOT sont tout à fait dans cet état d'esprit.

S'agissant de l'hydrogène, des bornes électriques et de tous les services que nous pouvons mettre en place également dans le cadre du dernier kilomètre, vous avez remarqué, mes chers collègues, que nous avons aujourd'hui le vote constitutif de la SEM Mobilités. Cela nous permettra d'avancer très concrètement sur ces sujets et, je l'espère, d'associer à terme un maximum de communes au-delà des questions juridiques que le Vice-président M.BLOT a très largement évoquées et de façon fort complète.

Nous travaillons également sur une SEM Énergie, comme cela a été évoqué notamment lors du tout dernier atelier qui s'est tenu hier, pour aller au-delà d'une simple ALEC, qui a vocation à informer et à accompagner. Il s'agirait là de créer un outil qui suivrait les dossiers de A à Z, qui ferait la publicité et l'information sur les dispositifs multiples qui existent dans notre pays et sur notre territoire, qui guiderait nos concitoyens dans la constitution de leur dossier et les suivrait jusqu'à la fin des travaux, voire solliciterait les entreprises pour trouver les plus compétentes et faire en sorte finalement d'offrir une garantie. En effet, le chiffre qui a été donné par Mme ROSSI est tout à fait exact ; je considère qu'il est beaucoup trop faible en nombre de dossiers jusqu'à présent. Il n'est pas plus faible ici qu'il ne l'est dans d'autres territoires, il faut aussi le souligner, mais il me parait totalement homéopathique. Or, si nous voulons agir très concrètement sur le changement climatique, il nous faut passer à grande échelle et suivre un maximum de dossiers. Il faut savoir que la pollution générée par le logement est la première source de pollution, et si nous n'agissons pas sur l'isolation

thermique, et en particulier celle des bâtiments des particuliers, nous ne parviendrons pas à avoir de résultats suffisamment sensibles et à tenir nos objectifs.

S'agissant du diagnostic, je dois dire que lorsque des documents nous sont demandés ils sont en général transmis. D'ailleurs, il suffit d'aller sur le site Internet de notre collectivité pour s'en apercevoir : ce diagnostic est en ligne, il est accessible à l'ensemble de nos concitoyens et à l'ensemble des élus.

S'agissant des détails pour le GIP, comme nous l'avons évoqué, je suis sûr que la Présidente Chantal BRAULT sera ravie, lors d'une prochaine commission, voire d'un prochain Conseil, de présenter en détail le bilan d'activité du GIP. J'ai eu l'occasion d'en discuter également avec le nouveau sous-préfet en charge de ce dossier, et il est évident que nous pouvons encore nous améliorer, nous avons encore des marges de manœuvre en termes d'efficacité. Au cours de l'année et des mois précédents nous avons fait en sorte de structurer les choses avec un GIP qui maintenant fonctionne bien. Nous devons aujourd'hui faire monter ce GIP en puissance en faisant en sorte de structurer davantage nos actions pour obtenir plus de résultats, même s'il n'a échappé à personne que cette période de confinement n'est pas très propice à la démultiplication des entretiens et que la création d'emplois n'est pas au beau fixe dans notre pays.

Voilà pour ces réponses. En effet, les encombrants à la demande fonctionnent très bien ; je crois que c'est un succès pour les trois villes concernées. Nous espérons pouvoir élargir ce dispositif dès que les terrains seront disponibles mais il n'est pas question bien entendu de doublonner les services et les budgets à terme.

Je vous propose de passer au point suivant si vous en êtes d'accord mais nous devons auparavant voter pour prendre acte de la tenue de ce rapport.
Qui ne participe pas à ce vote ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. La tenue de ce rapport est donc actée à l'unanimité.

La présentation du rapport développement durable est actée à l'unanimité.

6. Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. Jean-Didier BERGER
Ce rapport nous est présenté par le Vice-président M. Yves COSCAS.

M. Yves COSCAS
Merci M. le Président, mes chers collègues ; ce rapport 2020 est élaboré par le service RH mais il s'agit malgré tout d'un rapport assez transversal puisqu'il évoque l'ensemble des compétences du Territoire. Comme vous l'avez vu, il concerne les publics qui utilisent nos équipements, les politiques et les actions menées par le Territoire dans les différents équipements et enfin les agents publics.
Ce document, assez détaillé, est un peu plus élaboré d'année en année en fonction des souhaits émis par les différents élus du Territoire. Plutôt que de lire ce document page par page, je vous propose de répondre à vos questions s'il vous manque des précisions. Je vous en rappelle les trois principaux axes :

- Les publics ;
- Les politiques et les actions menées ;
- Les agents publics du Territoire.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. le Vice-président. Mme FIGUERES, vous avez la parole.

Mme Sonia FIGUERES
Merci, M. le Président, chers collègues ; je parle ici au nom du groupe Communistes et Citoyens. Le rapport 2020 en matière d'égalité femmes-hommes représente un travail très conséquent de la part des services et nous voudrions d'abord les remercier.

Ce combat pour l'égalité des sexes doit s'engager sur tous les terrains, de l'intime au professionnel, de la lutte contre les représentations sexistes ou stigmatisantes à celle contre les violences. Dans ce cadre, le monde du travail est un champ essentiel du combat que nous devons mener ensemble. Il me semble en effet important que les prochaines éditions de ce rapport intègrent également les données portant sur l'ensemble des compétences dont le Territoire est investi, y compris en interrogeant sur ce sujet les délégataires et que les données fournies sur la progression professionnelle en interne dans les services, les niveaux de rémunération soient plus précis, notamment en intégrant la variable de l'expérience qui fait défaut dans cette édition.

Un point relevé enfin qui pourrait sembler anecdotique mais qui en réalité est très parlant sur les représentations dont nous sommes parfois les victimes : on ne parle pas de journée de la femme mais bien de la journée internationale des droits des femmes pour le 8 mars et de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre.

Le rapport mentionne à raison l'ensemble des initiatives auxquelles ces journées donnent lieu dans nos établissements publics. Il est souhaitable que nous continuions à encourager plus fortement encore celles-ci et que nous n'oubliions pas que « mal nommer les choses ajoute au malheur du monde » comme l'écrivait Albert Camus. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. D'autres interventions ? M. Laurent KANDEL, je vous en prie.

M. Laurent KANDEL
Ce rapport est à mon sens un constat des publics accueillis dans les différents équipements plutôt que le résultat de politiques publiques actives de la part du Territoire.

On constate 55 % de femmes dans les effectifs et seulement 16 femmes et 23 hommes dans les postes de direction. Il y a donc encore une marge de progression importante sur ces questions. J'interroge plutôt sur quelle politique active, quelle incitation, quel acte fort notre Territoire peut mettre œuvre sur ces questions qui sont un droit fondamental et non pas des petites questions comme l'a rappelé l'intervenante précédente.

Pourquoi ne pas créer une délégation sur ces questions, par exemple, ce qui serait un acte fort de notre Territoire, avec un référent dans l'administration chargé de ces questions ? Et pourquoi ne pas conditionner certaines aides du Territoire à une politique sur la question des bénéficiaires de ces aides ? Je pense quoi qu'il en soit qu'il faut réfléchir à une politique beaucoup plus active qu'elle ne l'est actuellement sur ces questions. Merci, M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. J'ai une demande de parole de M. David MAUGER.

M. David MAUGER
Merci, M. le Président. Merci au Vice-président pour le rapport et au service d'avoir rassemblé toutes ces informations. On m'a fait remarquer que l'immense majorité des équipements publics du Territoire baptisés d'un nom illustre portent des noms d'hommes. Nous avons dix hommes pour une seule femme, si les comptes sont justes, pourtant, nous ne manquons pas de sportives, d'auteures, de comédiennes, de musiciennes qui pourraient avoir leur nom sur les frontons. Ce n'est pas seulement symbolique, c'est aussi une juste représentation d'une réalité.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Le Vice-président souhaite-t-il apporter des éléments de réponse ?

M. Yves COSCAS
Oui, juste une précision. Évidemment, il s'agit d'un constat pour une grande partie du document mais c'est aussi grâce aux constats que l'on peut mettre en avant et en œuvre des actions. Malgré tout, je trouve un petit peu sévère de dire qu'il n'y a pas d'action car cette année, compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis le mois de mars, je trouve que les efforts sont assez conséquents en termes de politique publique culturelle, d'actions dans les différents équipements qui sont assez importantes comme le montre le détail. Certes, on peut toujours faire mieux et c'est l'objectif, mais ce constat nous permet aussi de mettre en place des actions supplémentaires. Vous précisez qu'il y a sur certains postes ou dans certaines unités plus d'hommes que de femmes dans la hiérarchie mais, pour information, la loi impose des règles qui sont respectées, même si elles n'apparaissent pas encore comme tout à fait satisfaisantes. Enfin, sur l'ensemble des recrutements, on constate beaucoup plus d'hommes que de femmes sur un grand nombre de postes.

Pour conclure, M. le Président, j'apporterai une précision sur une question qui avait été posée sur les rémunérations entre les catégories B et les catégories C, les salaires de certains postes en catégorie B étant inférieurs aux catégories C. En fait, la raison en est toute simple : les montants indiqués correspondent aux salaires versés mais nous avons plus de 480 enseignants artistiques dont beaucoup ne sont pas à temps plein. L'écart est donc normal pour un équivalent temps plein de catégorie B et un équivalent temps plein de catégorie C.

M. Jean-Didier BERGER
J'ajouterai pour ma part plusieurs éléments qui n'ont certainement pas échappé à la sagacité de l'immense majorité des élus. Nous sommes dans une collectivité qui fait travailler plus de femmes que d'hommes. Nous sommes dans une collectivité où le salaire moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes, et j'aimerais bien que l'on me dise si c'est le cas dans toutes les collectivités et entreprises de France et de Navarre.

Il a été dit qu'il y avait 16 femmes et 23 hommes dans les postes de direction, ce qui est tout à fait exact mais si vous rajoutez à cela les chefs de service, qui sont tout de même des postes de direction, des postes stratégiques, nous passons à 27 femmes et 15 hommes chefs de service, c'est-à-dire beaucoup plus de femmes que d'hommes. Au total, sur l'ensemble des postes des dirigeants de la collectivité, il y a 43 femmes et 38 hommes, c'est-à-dire 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Et au sein de mon cabinet il y a 100 % de femmes.

Je pense qu'il faut tout de même bien regarder les choses globalement. Je voudrais remercier le Vice-président, l'ensemble de la direction générale et la direction des ressources humaines en particulier pour tout le travail accompli en la matière.

Je vous demande donc de prendre part au vote. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. C'est donc l'unanimité et je vous en remercie.

Le rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est approuvé à l'unanimité.

7. Adoption du règlement intérieur du conseil de territoire

M. Jean-Didier BERGER
Vous avez vu, mes chers collègues, que nous avons ajouté un certain nombre de nouveautés conformément aux engagements que j'avais pris devant vous, notamment celle de permettre à tous les élus des villes ayant des délégations connexes de pouvoir assister aux commissions préparatoires.

Puisque la question m'a été posée par plusieurs élus, je dois ici préciser que dans le cadre de ces commissions le président de droit est le Président de Territoire, c'est-à-dire votre serviteur. Ensuite, un Vice-président est désigné dans chaque commission. Trois Vice-présidents ont donc été désignés dans le cadre de la première réunion de chacune de ces commissions.

Mme Stéphanie SCHLIENGER, vous avez demandé la parole.

Mme Stéphanie SCHLIENGER
Merci, M. le Président, bonsoir, chers collègues ; je souhaitais juste rebondir sur le sujet précédent, sur l'égalité femmes-hommes. Je voulais profiter de ce Conseil de Territoire qui nous réunit aujourd'hui le 25 novembre pour rappeler qu'il s'agit de la journée internationale contre la violence faite aux femmes, soutenue par l'ONU. Cette violence concerne aussi les enfants, victimes collatérales. Ce problème majeur ne peut se résumer à des journées comme celle-ci ou celle du 8 mars mais ces dates sont néanmoins un moyen de sensibiliser et de mobiliser.

Pour rappeler quelques chiffres clés :
- 1 femme décède tous les deux jours, victime de son conjoint ou ex-conjoint, ce qui représente 146 femmes en 2019 et 25 enfants tués.
- Plus de 125 000 femmes victimes de violence en parallèle.
- 30 % de femmes ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail.
- Les appels au 3919 ont triplé pendant la période de confinement, de mars à juin 2020.

Ces violences n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération. Elles nous concernent tous, femmes et hommes, et quels que soient nos bords politiques.

À Antony, Jean-Yves SENANT a accepté pour son nouveau mandat qu'une délégation soit dédiée à ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes et je sais que le Territoire et vous, cher Président, vous vous en saisissez également, comme on le voit dans ce rapport. Je crois qu'il est essentiel que nous nous en saisissions tous. L'enjeu est large puisque pratiquement tous les champs d'intervention de nos politiques peuvent être concernés, la culture, la jeunesse, l'emploi, le sport, etc. Je sais que nous pouvons compter sur le Territoire pour faire réseau sur ces questions. Nous pouvons également nous appuyer sur le Département avec des structures situées notamment à Clamart comme le centre d'information sur le droit des femmes et des familles, et sur la Région avec à sa tête une Présidente qui a toujours été très mobilisée sur le sujet. C'est la première à avoir nommé un élu en charge de l'égalité et qui, dès 2002, avait lancé le débat sur la notion de harcèlement. C'était très novateur à l'époque car cela ne figurait pas dans le Code pénal qui ne traitait que de la violence physique.

Je vous invite donc tous à vous rendre sur le site du centre francilien Hubertine-Auclert qui est l'organisme associé à la Région. Vous avez toutes les ressources et les supports nécessaires pour connaitre ce sujet car l'égalité femmes-hommes est vraiment une expertise, et pour vous orienter dans vos politiques publiques.

Cette journée est donc aussi l'occasion d'unir nos voix. Je me permets de rappeler les numéros et liens suivants :

- Le 3919, numéro d'aide et d'écoute anonyme et gratuit.
- « arrêtonslesviolences.gouv.fr » pour un signalement en ligne.
- En cas d'urgence le 17, Police Secours, ou le 114 par SMS.

Tous les dispositifs sont également en ligne sur le site d'Antony. Je vous remercie beaucoup.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, ma chère collègue. Mme BELHOMME a demandé également la parole mais j'aimerais bien que nous revenions à la délibération sur laquelle nous sommes.

Mme Jacqueline BELHOMME
J'avais demandé la parole mais j'avais perdu la connexion. Je serai très courte, Mme SCHLIENGER a dit en partie ce que je voulais dire et je n'y reviendrai donc pas.
En revanche, sur la question de la dénomination des équipements publics, je pense que ce n'est pas spécifique à Vallée Sud - Grand Paris, il faut que chacun et chacune regarde bien dans sa ville, c'est la même chose partout, quelles que soient les couleurs politiques et ce, depuis des années. Nous avons donc intérêt à évoluer dans ce domaine-là comme je le fais sur ma ville. Il conviendrait peut-être de s'engager à dénommer tout nouvel équipement avec un nom de femme. Un enfant ne grandit pas de la même façon dans la citoyenneté quand tous les noms d'écoles sont dédiés à des hommes alors que 80 % des enseignants sont des femmes. Il y a des choses à changer et je suis partie prenante pour que tout nouvel équipement sortant de terre rende hommage à une femme. Comme Châtillon, Malakoff va refaire son stade nautique et je proposerai à M. le Président, en lien avec Nadège AZZAS – et je sais qu'elle sera d'accord – que cet équipement prenne le nom d'une femme si cela est possible. Merci.

M. Jean-Didier BERGER
Je n'y vois absolument aucun inconvénient.
Si tout le monde est d'accord je propose de revenir au règlement intérieur.

M. Stéphane ASTIC
Merci, M. le Président. Vous nous proposez d'adopter le règlement intérieur dans les mêmes termes que la précédente mandature en précisant quatre modifications à effectuer. Pourtant, en lisant attentivement les deux versions du règlement intérieur, il y a bien plus que quatre différences. Par ailleurs, la lecture du règlement appelle plusieurs questions sur le mode de fonctionnement de votre Conseil.

En première approche, je regrette que ce projet n'ait pas été discuté au préalable avec les élus de ce Conseil qui ne font pas partie, pour une majorité d'élus, des municipalités qui participent au travail du Conseil territorial, dont je fais évidemment partie.
Par ailleurs, je souhaite que vous puissiez nous apporter des éléments de réponse sur les points suivants :

Article 5 : vous nous dites qu'il n'y a pas de changement, pourtant, l'envoi d'un compte rendu des échanges au sein des commissions a été supprimé. Pour quelle raison ? Au passage, la réunion des commissions, et notamment celle du 16 novembre – je ne sais pas comment se sont déroulées les suivantes – s'est déroulée sans ordre du jour et sans document de travail. Il serait souhaitable que le règlement intérieur précise bien les modalités et les délais d'envoi de ces pièces pour que nous puissions travailler sereinement. Souhaitons que lors des prochaines réunions nous disposions bien d'un ordre du jour et des documents nécessaires.

Article 6 : vous indiquez que les décisions délibératives du Bureau prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil font l'objet de mesures de publicité. À ce jour, en 2020, j'ai bien regardé les comptes rendus et seules les décisions délibératives de la séance du

Bureau du 3 septembre 2020 ont été rendues publiques. Aucun compte rendu n'a été fourni à cette assemblée lors des réunions de mai 2020, de juillet 2020 – à laquelle j'ai commencé à assister –, de septembre 2020 et non plus aujourd'hui. Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu d'autres décisions délibératives du Bureau depuis le début de l'année 2020 ? Je vous remercie de vos réponses sur le sujet, d'autant qu'à l'article 7, le règlement intérieur rétablit le fonctionnement prévu par le CGCT avec la création de la conférence des maires, à moins que la loi n'ait changé entre temps. Pour autant, on ne comprend pas pourquoi le Bureau de cette assemblée composé de Vice-présidents qui ne sont pas tous Maires peut se confondre avec la conférence des maires mais enfin, ceci est une observation générale.

Article 8 : pourquoi le nombre d'élus pour former un groupe d'élus passe de deux à cinq ? C'est une modification majeure de cette rédaction du règlement intérieur, et je souhaite à ce propos vous transmettre une demande d'amendement pour que le seuil prévu pour composer un groupe soit maintenu à deux et non à cinq. Comme c'est la première fois que je transmets un amendement, vous excuserez, M. le Président, mon ignorance des procédures, mais du fait que nous soyons en plus en vidéo et non en présentiel, j'espère que vous voudrez bien me répondre sur ce point et accepter que nous puissions mettre ceci aux voix.

Vous faites référence à l'existence des groupes dans l'article 22, à propos de la conférence des présidents de groupe. Si vous empêchez la création de groupes représentant la diversité des situations au sein de cette assemblée, alors vous réduisez la portée de l'article 22.

Enfin, article 31, sur les tribunes, vous indiquez conformément à la loi dans son article L.2121-27-1 du CGCT qu'un espace est réservé à l'expression des Conseillers membres du Conseil de Territoire sur le site Internet des établissements publics ou tout autre support régulier de communication. Ce n'est pas tout à fait le cadre défini par la loi qui indique un espace réservé à l'expression des élus de l'opposition, dès lors que sont diffusées des informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil, ce qui est un peu différent de la notion de publication périodique. Il n'est pas fait mention dans ce cas d'un caractère régulier de la publication. J'ai bien noté que vous avez déjà envoyé deux fois une lettre spéciale Covid sans proposer un espace d'expression aux élus de l'opposition. Je comprends, et j'espère que cette publication n'est pas appelée à se perpétuer indéfiniment, ni devenir régulière *ad aeternam*, ce serait tout de même dommage. Toutefois, compte tenu de la rédaction de l'article 2121-27-1 que vous citez, je vous invite à solliciter les élus de l'opposition pour qu'ils puissent s'exprimer dès lors que le Conseil territorial souhaite diffuser des informations générales sur les réalisations du Conseil sans qu'il soit question de publications régulières.

Je vous remercie, M. le Président, pour vos réponses précises et de bien vouloir considérer ma demande d'amendement.

M. Jean-Didier BERGER
Merci. J'ai vu qu'il y avait d'autres demandes de paroles. M. AARSSE.

M. Rodéric AARSSE
M. le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. ASTIC, dont je partage le point de vue. Mon intervention portait aussi sur l'article 8 et le passage à cinq pour le groupe des élus. Le groupe des élus n'est pas un outil pour faire joli mais un outil pour faire circuler l'information. Il permet d'avoir une conférence de présidents et permet aussi que les Conseils de Territoire se passent mieux, de façon beaucoup plus sereine puisque tous les groupes pourront être consultés avant et qu'il sera possible de répondre à leurs questions. C'est un outil de fluidification et je soutiens donc un projet d'amendement. J'en appelle, M. le Président, à votre sens de la conciliation et du rassemblement pour passer cet

article à deux élus car il serait vraiment dommage de priver certains élus d'une expression ou d'un regroupement qui leur semblerait plus pertinent.

Je ferais juste une petite remarque sur l'article 18 : je trouve toujours étrange que les questions orales doivent se faire par écrit deux jours avant. Il pourrait y avoir un moment dans l'ordre du jour qui soit réservé à ces questions orales. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci. J'ai une demande de parole de M. Jean-Michel POULLÉ.

M. Jean-Michel POULLÉ
Merci, M. le Président. Je souhaite faire une rapide intervention sur ce règlement intérieur, notamment sur l'article 5 qui concerne les commissions. C'est une proposition pour modifier le délai d'envoi de l'ordre du jour et surtout des documents. Il est actuellement inscrit trois jours et nous pensons que dix jours reflèteraient un peu plus les besoins. La semaine passée nous avons toutes et tous participé à nos premières commissions et je vous avoue que pour ma part il m'a été difficile de mener un travail vraiment efficace en ayant les documents à la dernière minute. Ce soir, j'entends dire que certains n'avaient même pas eu les documents. Il est vrai que la crise sanitaire actuelle n'aide pas et je crois qu'il s'agissait d'un petit retard, un petit imprévu dans ma commission. Je continue à dire qu'il faut tout de même faire preuve de bienveillance envers nos agents qui font un travail remarquable dans cette situation un peu complexe. Néanmoins, on peut lire aussi dans ce règlement intérieur qu'un avis est demandé dans ces commissions. J'espère que vous en conviendrez mais il me semble un peu compliqué de donner un avis concret, correct, sur des dossiers qui sont de surcroit longs, parfois complexes. Il est en effet difficile de donner cet avis si l'on n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance et de les travailler correctement.
Je vous donne un exemple : dans la commission à laquelle j'ai participé il y avait tout de même trois ou quatre gros dossiers qui nécessiteraient normalement un peu plus de temps pour se les approprier. Je crois que je les avais reçus la veille assez tard.
Il ne faut pas voir cette demande comme une contrainte mais imaginer plutôt qu'elle fasse sens avec tout ce que nous avons pu nous dire au sein de ce Conseil. Ainsi, vous avez rappelé depuis le début de cette mandature, M. le Président, et ce soir encore, l'importance des élus du Territoire, l'importance de leur travail, l'envie d'un nouveau rapport avec ces élus et que chacun et chacune puisse s'approprier les dossiers de l'intercommunalité dans le respect bien entendu du pacte de gouvernance qui unit nos communes. Voilà pourquoi je pense que le fait de modifier ces délais permettrait de poursuivre cette dynamique.

J'en profite également pour rebondir sur les deux interventions, notamment sur le nombre de conseillers minimum pour la formation de groupes. Je pense que ces propositions peuvent faire sens si l'on souhaite donner le reflet d'une pluralité d'avis et permettre, comme le disait M. AARSSE, un débat serein et affirmé au sein de ce Conseil. Je pense aussi que le fait d'accepter cet amendement ne modifiera pas non plus la bonne tenue des échanges que nous avons pu avoir depuis le début de cette mandature, et cela permettrait aux forces politiques déjà affichées de pouvoir s'exprimer comme telles. Je vous avoue que je suis donc plutôt favorable pour repasser à deux élus.

Enfin, sur l'article concernant les tribunes, il me semble que le règlement intérieur ne précise pas si ce sont des tribunes liées aux conseillers ou liées aux groupes. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. M. VERNANT a demandé la parole.

M. Martin VERNANT
Merci M. le Président. Bonsoir à tous ; j'irai dans le sens des interventions de M. ASTIC, de M. AARSSE et de M. POULLÉ. Nous aussi, groupe France insoumise, demandons un

abaissement de cinq à deux du nombre de conseillers. M. le Président, lors de votre élection vous avez prononcé un discours d'ouverture et vous avez annoncé la mise en place d'une tribune pour les groupes de l'opposition. Or, il y a là un décalage avec cette proposition entre les paroles et les actes. Déjà, je vous le dis franchement, nous avons été assez surpris de constater que l'ordre du jour avait été envoyé pour les commissions mais pas le contenu des rapports. Se réunir en commission, c'est bien, mais encore faut-il que nous ayons le temps de les préparer. Dans une démocratie digne de ce nom, il est nécessaire que les différentes sensibilités puissent s'exprimer. Sachant qu'un règlement intérieur est une règle commune de fonctionnement, il convient de trouver un consensus entre les différentes sensibilités.

Concernant le point évoqué par Jean-Michel POULLÉ sur l'article 31, nous souhaiterions qu'il soit explicitement précisé que les conseillers non inscrits puissent avoir la possibilité de faire une tribune. C'est peut-être dans votre intention mais il serait mieux de l'écrire.

Enfin, l'idée d'avoir une saisine du Conseil de Territoire par les citoyens permettrait d'inscrire un projet à l'ordre du jour, mais je laisserai Laurent KANDEL vous présenter ce point s'il réussit à se reconnecter. Je vous remercie, M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER
Votre collègue n'a pas encore demandé la parole mais je me doute qu'il va le faire. Mme Aïcha MOUTAOUKIL souhaite s'exprimer.

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
Merci beaucoup, M. le Président. Je vais également dans le sens de mes collègues qui sont intervenus avant moi, M. ASTIC, M. POULLÉ et M. AARSSE. C'était ma première commission des finances et j'ai eu aussi la surprise de recevoir un ordre du jour sans aucun document. Or, il s'agissait d'une commission des finances extrêmement importante puisque les points sont à l'ordre du jour de notre réunion de ce soir. Découvrir en pleine commission des sujets concernant à la fois le FCCT, l'exonération pour les librairies et surtout la présentation du rapport d'orientation budgétaire ne rend pas aisée l'interaction. Je ne doute pas que les services fassent un travail remarquable et les documents qui nous ont été transmis par la suite le démontrent mais, comme le Vice-président Jean-Yves SENANT et les services nous l'ont dit, il était compliqué de remettre des documents finalisés alors que les éléments financiers pouvaient encore évoluer. On peut toutefois s'entendre sur le fait que les documents qui nous sont remis en commission ne sont pas nécessairement les versions finalisées. Toujours est-il que se rendre en commission sans document, sans contenu, est compliqué, aucun d'entre nous ici n'a de temps à perdre. Je ne sais plus qui a parlé d'envoyer ces documents trois ou quatre jours avant et c'est un minimum. Je voudrais donc appuyer cette demande.

Au sujet de la composition des groupes, nous sommes dans un Conseil de Territoire avec un Président qui, je crois, a de grandes valeurs démocratiques, et je pense qu'il serait bon de donner la possibilité aux groupes politiques de moins de cinq personnes d'être également représentés au bon niveau et en tout cas d'exister.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. J'ai cru comprendre que M. Laurent KANDEL allait nous présenter quelque chose.

M. Laurent KANDEL
Merci, M. le Président. Je soutiens tout à fait l'amendement qui a été déposé sur le passage de cinq au minimum à deux, je crois que c'est cela la démocratie, permettre aux courants politiques d'être représentés. Il s'agit de courants qui ont une forte audience nationale et sur notre territoire.

Je souhaite par ailleurs proposer à notre assemblée, sans qu'il soit question de le faire maintenant parce que cela demande réflexion et travail, d'intégrer plus tard dans notre règlement intérieur la saisie de ce Conseil par les habitants eux-mêmes avec une pétition de X habitants à déterminer. Je crois que la démocratie doit aujourd'hui intégrer cette saisie directe des habitants sur des questions qui les concernent, des questions bien entendues territoriales. Mais je souhaiterais en tout cas que nous prenions acte ce soir de cette réflexion pour l'ajouter dans notre règlement intérieur dans les mois qui viennent. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GAZO, allez-y, je vous en prie.

M. Alain GAZO
Merci de me donner la parole. Deux ou trois demandes de précisions concernant les groupes :

- Quelles sont leurs prérogatives ?
- Y a-t-il déjà des groupes constitués à ce jour dans la présente mandature ?
- Combien y avait-il de groupes dans la précédente mandature ?

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je n'en vois pas, je vais donc essayer de répondre le mieux possible à toutes ces sollicitations.

Par le passé il n'y avait pas de tribune, pas de groupes formellement déposés. Je crois d'ailleurs n'avoir jamais reçu de lettre me disant « Je constitue un groupe avec tel ou tel élu ». Hormis pour le groupe socialiste – je vois Mme MOUTAOUKIL réagir et elle a raison –, le reste des sensibilités politiques diverses et variées se passait de façon assez informelle et chacun avait l'opportunité de s'exprimer. D'ailleurs, même les élus qui partageaient leur opinion avec eux-mêmes et à titre personnel pouvaient également s'exprimer dans le cadre du Conseil sans que cela ne pose aucune difficulté.
Il m'a été demandé toutefois d'augmenter l'information de nos concitoyens sur un certain nombre de politiques publiques et s'il y a effectivement des publications périodiques, qu'elles soient véhiculées par les journaux des villes ou par d'autres moyens, la loi prévoit que chaque élu, et non chaque groupe, puisse disposer d'une part d'expression écrite. Je réponds donc ici à la question qui m'a été posée par M. POULLÉ : nous parlons bien d'une expression qui est rattachée à chaque élu. Cela signifie que nous allons prévoir un certain nombre de caractères disponibles par élu. Évidemment, plus le nombre d'élus d'un groupe sera important, plus le nombre de caractères ajoutés fera une grosse tribune. Il est de fait normal qu'un groupe disposant de cinquante élus ait plus de place qu'un groupe disposant de deux élus.
Mon objectif n'était pas du tout de restreindre la liberté, mais il m'avait simplement été indiqué par les services que le règlement précédent était à cinq élus. Effectivement, c'est une erreur et je suis donc tout à fait disposé, s'il y a une majorité qui en est d'accord, à proposer même un amendement de l'exécutif passant de cinq à deux élus minimum le nombre d'élus nécessaires pour vous prouver ma bonne foi et ma volonté d'ouverture et de respect de toutes les sensibilités démocratiquement présentes dans notre assemblée, même si je fais remarquer à chacun que je n'ai pas connaissance de groupe n'appartenant à aucune majorité de ce Territoire.

Concernant les documents de travail, plusieurs d'entre vous ont soulevé la question des délais. Ces délais, pris en eux-mêmes, peuvent apparaitre courts, sauf que ce sont des délais qui s'empilent, comme des poupées russes. Si on laisse dix jours au minimum avant la transmission des documents pour les commissions, sachant que celles-ci peuvent avoir lieu avant les Conseils, cela signifie qu'il faut que nous ayons réuni et validé les choses avec le Bureau ou avec la conférence des maires dans des délais qui soient encore supérieurs,

etc. Cela signifie aussi qu'il faut envoyer les documents aux élus avant que les DG de chaque ville les aient vus eux-mêmes, si bien que les délais deviendront totalement déraisonnables si l'on veut garder une bonne réactivité. J'espère que chacun le comprend.
Cela étant, les toutes premières commissions n'étaient sans doute pas tout à fait rodées, il n'y avait d'ailleurs pas encore de vice-président élu au sein de ces commissions mais les services vont maintenant pouvoir prendre leurs dispositions pour vous envoyer des documents. Ceux-ci ne seront en effet pas toujours les documents définitifs pour pouvoir tenir compte de l'avis d'une CAO par exemple qui peut se réunir jusqu'au dernier jour de la tenue du Conseil, ou des résultats d'une demande de subvention, d'un dossier, etc. Il est donc important de conserver une marge de réactivité tout en vous donnant la possibilité sur le fond du dossier d'avoir une parfaite connaissance des choses et de vous permettre de vous faire une opinion avant de venir au Conseil. Cela permet également – et je remercie les élus qui l'ont fait – de nous poser un certain nombre de questions précises, et je dois dire que les délais impartis, même s'ils étaient courts, n'ont pas empêché plusieurs d'entre vous de formuler des questions parfois nombreuses et auxquelles nous avons essayé de répondre le plus précisément possible. D'ailleurs, je crois que les réponses qui ont été apportées ont le plus souvent satisfait les personnes qui les ont posées.

Certains documents n'ont pas vocation à être périodiques, c'est le cas en particulier de la Lettre Covid-19 et je ne doute pas, cher Stéphane ASTIC, qu'avec le Président et le gouvernement que nous avons, ce méchant virus sera vite un lointain souvenir.
Les comptes rendus et décisions du Bureau sont systématiquement évoqués par les Conseils de Territoire, soit immédiatement, soit un peu plus tard. S'agissant du premier confinement, il ne vous a pas échappé, mon cher collègue, que les pouvoirs du Bureau étaient intégralement transférés au Président et que, par conséquent, c'est dans ce cadre juridique exceptionnel que les choses se sont passées.

Concernant les questions orales, cette contradiction des termes n'a échappé à personne, et c'est le cas dans l'immense majorité de notre assemblée, mais je crois qu'il est tout de même important qu'elles soient transmises auparavant si vous ne voulez pas simplement que ce soit un effet de tribune, d'autant que je n'empêche personne de poser des questions dans le cadre des délibérations qui nous sont soumises. Elles sont le plus souvent d'actualité et je crois que la parole est très libre dans cette assemblée. En revanche, si vous voulez poser une question sérieuse, précise et qui puisse obtenir des réponses tout aussi sérieuses et précises, il est tout à fait utile que nous puissions en avoir connaissance auparavant pour pouvoir vous apporter un maximum d'éléments concrets.

S'agissant des saisines qui pourraient être adressées par nos concitoyens directement, je ne suis pas favorable à ce type de dispositif, en tout cas pas dans l'immédiat. D'ailleurs, j'observe que dans les villes où il avait été mis en place par le passé, le plus souvent ce sont ceux qui l'avaient mis en place qui l'avaient supprimé. Les Clamartois sont bien placés pour le savoir puisque c'était le cas à Clamart au début des années 2000. De fait, dès que les citoyens ont essayé de se saisir de cette possibilité, celui qui l'avait mise en place l'avait aussitôt supprimée. Je pense par conséquent qu'il n'est pas forcément utile de reproduire à l'infini toujours les mêmes erreurs.

Enfin, la conférence des maires doit être réunie en fonction des dispositions juridiques qui concernent tel ou tel dossier. Nous invitons les maires, en plus des vice-présidents qui ne sont pas maires, afin de pouvoir tenir d'abord la conférence des maires et de pouvoir tenir ensuite le Bureau, éventuellement même dans un format élargi.

Voilà, mes chers collègues, j'espère avoir répondu le plus possible à vos questions et à vos attentes. Je vais donc vous proposer si vous en êtes d'accord de voter tout d'abord cet amendement passant le nombre d'élus minimum pour créer un groupe de cinq à deux, étant ici précisé que nous préciserons le nombre de caractères attribués à chaque élu sur la

question des tribunes. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui est contre ? Je vois une main se lever. M. BLOT, vous êtes contre ?

M. Benoît BLOT
Oui, je suis contre.

M. Jean-Didier BERGER
Qui s'abstient ? Personne. Le reste est pour, nous sommes d'accord, cet amendement est donc adopté.

L'amendement au règlement intérieur est approuvé à la majorité (1 voix contre).

M. Jean-Didier BERGER
S'agissant du règlement intérieur ainsi amendé, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? M. MAUGER ?

M. David MAUGER
Non, c'était NPPV, M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER
NPPV pour M. MAUGER. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Il est donc adopté, je vous en remercie.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité (1 NPPV).

II. FINANCES

8. Exonération de la cotisation foncière des entreprises

M. Jean-Didier BERGER
Il s'agit du dossier auquel a fait allusion Mme MOUTAOUKIL tout à l'heure. Sur la suggestion de Patrick DONATH et de l'ensemble des maires du Territoire, nous proposons de procéder à l'exonération de cette cotisation pour les librairies du territoire. Cela représente un coût pour la collectivité mais cela me parait être un acte de solidarité important au moment où nos librairies sont tout particulièrement touchées par les dispositifs sanitaires en vigueur. Y a-t-il des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Des NPPV ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Mme RENARD ?

Mme Cécile RENARD
Oui, NPPV.

M. Jean-Didier BERGER
NPPV. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté, je vous en remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité (1 NPPV).

9. Fixation du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) 2020

M. Jean-Didier BERGER
Y a-t-il des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Des NPPV ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je n'en vois pas non plus. Des abstentions ? Pas plus. C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Décision modificative n° 1 du budget principal

M. Jean-Didier BERGER
M. le Vice-président, vous avez la parole si vous souhaitez faire un complément d'information.

M. Jean-Yves SENANT
Il n'y a pratiquement aucun changement, hormis la prise en compte du FCCT dont nous venons de parler.

M. Jean-Didier BERGER
Y a-t-il des questions ? M. VERNANT.

M. Martin VERNANT
Merci, M. le Président. Nous nous sommes abstenus sur le budget primitif, par cohérence nous nous abstiendrons donc sur la décision modificative.

M. Jean-Didier BERGER
Parfait. Avec cette précision, y a-t-il des NPPV ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Trois, M. VERNANT, M. KANDEL et M. MAUGER. Le reste pour ? Je vous remercie, mes chers collègues, c'est adopté.

La délibération est approuvée à l'unanimité (3 abstentions).

11. Rapport d'orientation budgétaire 2021

M. Jean-Didier BERGER
Ce rapport est présenté par l'excellent Vice-président en charge des finances.

M. Jean-Yves SENANT
Ce rapport d'orientation budgétaire est présenté plus tôt que d'habitude, c'est-à-dire en novembre au lieu de février.

Caractéristiques du prochain exercice 2021 :
Je pense qu'il sera fortement marqué, tout comme l'exercice actuel, par le contexte sanitaire dont on espère tous qu'il va s'améliorer, mais les effets de la crise vont continuer assez longtemps à se manifester, notamment sur les impôts économiques, la CFE et la CVAE.
Les incertitudes législatives aussi subsistent sur l'avenir des ressources du Territoire, sur l'avenir de la CFE que la loi NOTRe a prévu de transférer à la Métropole qui ensuite la restituerait peut-être au Territoire mais dans des conditions qui restent à définir. La dotation aux intercommunalités, qui représente 6 M€ pour le Territoire, devait en principe passer à la Métropole.
Dans ce contexte incertain, notre Territoire VSGP entend poursuivre son action dans son domaine d'activité traditionnel, qu'il s'agisse de la culture, de l'assainissement, des transports, de l'environnement, en accroissant d'ailleurs ce domaine d'activité avec la voirie de certaines villes.
Le Territoire entend aussi répondre aux sollicitations des pouvoirs publics dans le cadre du plan de relance avec des projets structurants et d'avenir comme l'investissement dans l'hydrogène, les déchets et la mobilité durable.

Situation financière du Territoire à fin 2020 :
Le budget 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire. Le coût du Covid peut être estimé à un peu plus de 10 M€, près de 8 M€ pour les dépenses, avec notamment les achats de masques (6 M€ de masques et de protections) et 2 M€ de mesures de soutien aux commerçants et aux professions libérales. Les masques ont été achetés pour les besoins du Territoire, bien sûr, mais aussi et surtout pour les besoins des communes membres et de leurs habitants.
Il y a eu également 2,5 M€ de perte de recettes, notamment celles des équipements qui ont fermé par décision administrative comme les piscines et les conservatoires, alors que le personnel restait à la charge du Territoire.
Selon nos prévisions, l'excédent qui va être dégagé par le Territoire sur le budget de fonctionnement et qui atteignait 25 M€ en 2019 devrait tomber à 13 M€ fin 2020, contre 6 M€ prévus au budget. On va donc faire mieux que le budget mais, tout de même, l'excédent va baisser de moitié.

Perspectives 2021 :
Recettes : la loi NOTRe prévoyait qu'elles seraient transférées à la Métropole. Heureusement, un amendement déposé par un Député prévoit le maintien de la CFE aux Territoires encore en 2021-2022 mais, malheureusement, sans la dynamique des bases qui sera reversée à la Métropole. C'est ce que prévoit l'amendement mais, entre nous, je ne suis pas certain que la dynamique des bases sera très élevée en 2021 ou 2022. Quant à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), nous la gardons et elle devrait augmenter car elle n'est pas du tout sensible aux évènements économiques, et donc à la dépression.
Le fonds de compensation des charges territoriales, que nous venons de présenter pour 2020, devrait augmenter d'environ 1,5 %, c'est-à-dire environ de 1 M€.
Les autres recettes devraient rester stables, notamment les produits des conservatoires et des piscines, simplement parce qu'elles ont fortement baissé en 2020 et continueront de rester basses en 2021 du fait de la fermeture actuelle des piscines et des conservatoires. Il est possible que ces équipements rouvrent prochainement mais nous n'en sommes pas vraiment sûrs pour le moment. Il y aura de toute façon des règles de jauge dans les prochains mois qui empêcheront les recettes de revenir rapidement à leur niveau normal.
Dépenses : en dehors de l'effet périmètre qui augmentera notamment du fait du transfert de la voirie par certaines communes, elles devraient augmenter assez nettement dans les domaines du développement économique, du transport et de l'environnement.
Nous pouvons donc penser que les recettes vont rester relativement stables et que les dépenses vont augmenter un peu. Heureusement, nous n'aurons pas cette année les charges exceptionnelles que nous avons subies en 2020 du fait des masques, des mesures que nous avons prises pour les commerçants en raison de cette longue fermeture. Par conséquent, le résultat que nous pouvons espérer pour 2021 devrait s'établir entre 15 et 20 M€, ce qui nous permettra d'investir.

Investissement : nous avons prévu, sur l'ensemble du mandat, un programme extrêmement ambitieux d'investissement qui porte sur 450 M€. Tout ne sera pas forcément réalisé sur ce mandat mais sera néanmoins engagé. Nous prévoyons :

- 120 M€ pour les équipements sportifs
- 75 M€ pour la culture, notamment les théâtres, les conservatoires et les médiathèques
- 32 M€ pour l'environnement (ressourcerie, déchets…)
- 67 M€ pour le logement
- 160 M€ pour l'aménagement de l'espace public (enfouissement lignes haute tension, circulation douce, voirie…)

Pour rappel, l'investissement en 2020 a atteint 35 M€, ce qui était le niveau normal d'investissement en 2019 et 2020. En 2021, nous allons essayer de réaliser environ 70 M€ d'investissement avec :

- 7 M€ pour la culture avec l'achèvement du théâtre d'Antony notamment
- 2 M€ pour le sport avec les premières études pour la rénovation de la piscine du Plessis-Robinson et du stade nautique de Châtillon-Malakoff.
- 5,5 M€ pour l'environnement avec la déchetterie, l'hydrogène et des équipements pour le vélo.
- 8 M€ pour le développement territorial, notamment le Bio Parc de Fontenay-aux-Roses, le site Fahrenheit et l'enfouissement de lignes haute tension au Plessis-Robinson et à Clamart.
- 20 M€ pour les eaux pluviales et les dépenses incendie.
- 13 M€ pour l'éclairage public dans les quatre communes de l'ex-communauté Sud de Seine.
- 20 M€ pour la voirie des villes qui l'ont transférée au Territoire.

Soit un budget ambitieux de 75 M€.

Endettement du Territoire :
- 146 M€ à fin 2019.
- 143 M€ à fin 2020.
- Taux moyen : 1,48 %, un taux historiquement bas avec des emprunts à 70 % à taux fixe, par conséquent sans aucun risque pour le Territoire.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire pour les orientations budgétaires 2021.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, M. le Vice-président. Je crois que ces documents sont tout à fait éclairants. Y a-t-il des interventions ? Mme BOUDJENAH.

Mme Yasmine BOUDJENAH
Merci, M. le Président. Au nom du groupe des élus communistes et citoyens je voudrais faire une intervention synthétique, d'autant que le rapport d'orientation budgétaire a déjà fait l'objet d'échanges avec les villes et avec nos maires. Je commencerai bien entendu avec la crise sanitaire que nous traversons et son impact qui va quand même perdurer, même si M. SENANT dit, à juste titre, sauf si la situation se dégrade de nouveau, que l'on ne devrait pas avoir le même impact sur le budget 2021. Je crois que nos communes et aussi nos Territoires ont été et sont toujours au rendez-vous depuis le mois de mars pour contribuer à répondre aux besoins des populations, notamment des plus fragiles.

En plus des dépenses liées à la gestion de la crise, nous avons dû faire face à des pertes de recettes. Il est important de se dire et de se redire que l'État n'a pas suffisamment été au rendez-vous. Pour reprendre d'ailleurs vos expressions, il se refuse à nationaliser les pertes subies par les collectivités, ce sont donc des aides que l'on peut qualifier de symboliques qui nous ont été attribuées. Or, pour maintenir nos services publics qui sont si indispensables et pour mener à bien nos projets – M. SENANT en a cité des structurants –, qu'il s'agisse de ceux de nos villes ou de ceux du Territoire, pour ne pas accroitre aussi davantage les inégalités territoriales existantes, il me semble que l'État doit aujourd'hui prendre ses responsabilités. Cependant, force est de constater que pour l'instant les décisions, les annonces ne nous permettent pas d'être sereins. Le rapport d'orientation budgétaire emploie beaucoup, à juste titre, les mots de vigilance. Le plan de relance de 100 milliards d'euros aura bien du mal à répondre à l'urgence économique, écologique et sociale s'il ne se donne pas les moyens de créer des emplois durables, y compris en exigeant de réelles contreparties aux grandes entreprises, dont plusieurs actuellement licencient alors qu'elles ont bénéficié d'aides publiques conséquentes et ce, alors que la précarité et même la pauvreté grandissent dangereusement et touchent y compris des catégories de population élargies.

Lundi dernier, suite à la mobilisation de nombreux maires de tout le pays, le Premier ministre a annoncé qu'un milliard d'euros du plan de relance serait fléché pour les quartiers populaires, ce qui est une bonne nouvelle, même si là aussi la vigilance reste de mise sur les modalités concrètes. Au-delà des quartiers populaires, je crois que c'est bien la capacité d'autofinancement de l'ensemble de nos communes et de l'EPT qui est fragilisée, et donc nos possibilités d'investissement dont on sait qu'elles jouent un rôle majeur pour l'économie et pour l'emploi local. À cela s'ajoute la confiance plus qu'effritée entre le gouvernement et les collectivités comme l'a pointé cette semaine, alors que devait se tenir le congrès des maires, un communiqué commun à de nombreuses associations d'élus. Ce communiqué parle de « l'érosion progressive des ressources locales » à laquelle s'ajoute « paradoxalement une série de réformes contribuant à la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, limitant toujours plus leurs capacités à soutenir l'économie et la population », en particulier la suppression de plus de 3 milliards d'euros de fiscalité économique locale qui s'ajoute au milliard d'euros de suppression de la TH.

Je voulais évoquer ces aspects car je crois qu'au moment où nous échangeons sur les orientations budgétaires de notre Territoire, nous pouvons collectivement nous inquiéter sur nos marges de manœuvre, exiger un véritable plan de relance territorialisé qui associe les élus locaux, et les ambitions proposées dans le rapport qui nous est soumis en matière d'investissement avec notamment 450 M€ sur la durée du mandat en auront besoin. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, Mme BOUDJENAH. M. VERNANT a demandé la parole.

M. Martin VERNANT
Merci, M. le Président. En propos liminaire, je voulais tout d'abord vous remercier pour l'amendement de sagesse sur le règlement intérieur qui est un signe d'ouverture.

Concernant le DOB, ce document décrit beaucoup l'impact – et c'est important – de la crise du coronavirus sur les finances, en revanche, en le parcourant on a un peu le sentiment d'une gestion des affaires courantes. Vous allez sans doute me répondre que le contexte budgétaire rend sûrement difficile le lancement de grands investissements, et c'est tout à fait entendable, mais on a l'impression que l'on est surtout dans la rénovation de l'existant, ce qui est toujours important mais ne va pas forcément bouleverser le quotidien des habitants du Territoire.

Par ailleurs, on ne sait pas toujours à quoi les dépenses correspondent. Par exemple, pourriez-vous nous en dire plus sur le projet de rénovation de la piscine de Châtillon-Malakoff ? 800 000 €, c'est intéressant, mais l'on ne sait pas forcément à quoi cela correspond, ce n'est pas très détaillé. De plus, nous manquons d'éléments de comparaison entre ce qui a été prévu pour cette année et ce qui est programmé pour l'année prochaine, même si nous comprenons là encore que le Covid rend difficile une bonne visibilité.

Pour toutes ces raisons, la France insoumise s'abstiendra en attente d'éléments plus concrets dans le cadre du budget primitif. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Jean-Patrick GUIMARD a la parole.

M. Jean-Patrick GUIMARD
Merci, M. le Président, mes chers collègues ; je rebondis sur ce qu'a dit M. le Vice-Président SENANT concernant la dynamique des bases de la CFE qui iront à la Métropole mais sans s'inquiéter de la somme. Effectivement, celle-ci sera peut-être ridicule, en tout cas, nous n'en savons rien aujourd'hui. Mais une chose est certaine, c'est qu'une nouvelle fois la priorité est

donnée dans la dynamique des impôts locaux nous concernant vers la Métropole, Métropole qui, malgré les demandes, je crois, des présidents des Territoires, continue de perdurer et de survivre alors que c'est une anomalie démocratique que de voir encore une fois une énième strate de collectivité locale sur la Région Ile-de-France. Merci.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. GUIMARD. J'ai une demande de parole de M. ASTIC.

M. Stéphane ASTIC
Merci, M. le Président. Pour envoyer un message direct à M. GUIMARD, j'espère qu'il notera avec intérêt l'amendement qui a été déposé récemment par deux élus à l'Assemblée nationale pour supprimer la Métropole.

Pour autant, je voudrais revenir sur le fond de ce rapport d'orientation budgétaire et je remercie M. SENANT pour la préparation de ce document très complet. Au passage, je note et voudrais souligner l'importance des moyens financiers mis en œuvre par le gouvernement, quoi qu'on en pense. Ce rapport évoque le montant de 470 milliards d'euros, et ce n'est pas une perfusion, c'est un terme qui me semble un peu à connotation négative, comment pourrait-on reprocher au gouvernement d'avoir mobilisé autant de ressources ? Bien au contraire, ce sont des dépenses qui ont été engagées pour soutenir l'activité et les revenus de nos concitoyens.
Tout cela est sans compter le poids mis par le Président de la République et le gouvernement pour obtenir un plan de relance de plus de 750 milliards d'euros au niveau de l'Union européenne, décidé main dans la main avec nos partenaires allemands, plan qui pourrait être malheureusement bloqué pour l'instant par les gouvernements peu scrupuleux qui prennent des décisions autoritaires et antidémocratiques en Pologne et en Hongrie. Ce n'est pas une déclaration gratuite de ma part, c'est l'avis de la Cour européenne des droits de l'homme, je ne me permettrais pas de les qualifier d'antidémocratiques, d'autres l'ont fait bien avant moi, et des institutions bien plus reconnues. Je ne crois donc pas que cette même Cour au passage ait condamné la France pour les mêmes causes.

La pandémie liée au Covid a mis notre économie à l'arrêt plusieurs mois au printemps et de nouveau cet automne. Les impacts économiques et sociaux seront terribles et les décisions prises par le gouvernement sur le plan sanitaire, même si beaucoup en ont fait un enjeu de polémique, ont permis de sauver des vies, beaucoup de vies, parce que notre système de santé n'était pas taillé pour accueillir 20 000, 30 000, 50 000 ou même 100 000 patients en détresse respiratoire en même temps. D'ailleurs, aucun pays n'avait un système de santé prêt à cela.
Pour éviter une hécatombe, sans prononcer de grands mots, le gouvernement a pris des décisions radicales de fermeture d'activités. Pour éviter la propagation incontrôlée du virus, le gouvernement nous a demandé de rester chez nous quand c'est possible, c'est-à-dire d'éviter de sortir pour flâner par exemple pour faire des courses pas forcément ultra-importantes, je dirais même moins urgentes, moins immédiatement nécessaires à notre subsistance. Je sais, beaucoup ont voulu polémiquer sur le terme d'essentiel, sur ce qui est essentiel à la vie ; je ne voudrais pas rentrer dans ce débat mais juste me limiter à ce qui est vraiment nécessaire pour notre subsistance. C'est difficile, et vous comme moi comptons tous autour de nous de nombreuses personnes impactées par cet épisode, des malades, des décès et des personnes lourdement impactées sur le plan financier avec pour beaucoup même la perspective de la perte de leur emploi et des sources légitimes d'anxiété.
La précarité est là et l'on peut le voir aujourd'hui alors que les Restos du Cœur ont rouvert leur saison d'hiver hier ou avant-hier avec une hausse de plus de 60 % des personnes qui se présentent auprès des associations caritatives. Nous ne pouvons l'ignorer et nous devons nous en saisir.

M. Jean-Didier BERGER
Cher Stéphane ASTIC, si l'on peut revenir un tout petit peu plus sur le cadre du débat d'orientation budgétaire, je vous en remercie.

M. Stéphane ASTIC
J'y reviens, je souhaitais répondre à ce que j'ai entendu précédemment qui était effectivement une charge directe contre le gouvernement.

Cette crise sanitaire et les choix qui ont été faits dans le monde entier de stopper l'activité ont créé des perturbations jamais imaginées par nos esprits habitués à la rigueur budgétaire depuis tant de décennies. Il nous faudra être clairvoyant, on ne remboursera pas les dettes accumulées lors de ces épisodes de confinement sanitaire par un programme d'économies ou de hausse d'impôts comme le proclament les théories néoclassiques habituelles. Il va falloir trouver collectivement d'autres façons de résorber ces déséquilibres et tous ceux qui s'exprimeront en expliquant que nous devons adopter un comportement de fourmis précautionneuses se trompent sûrement. Les montants en jeu sont tellement énormes qu'il faut penser autrement et il nous faut continuer à aller de l'avant. Il nous faut aussi être clairvoyant, la crise sanitaire va se poursuivre encore une année au moins. Il pourrait y avoir de nouvelles ruptures économiques, techniques qui vont diminuer le niveau d'activité.

Rappelons-nous qu'après une baisse de 10 à 11 % du PIB, comme vous l'évoquez dans le rapport, une reprise de 7 à 8 % en 2021 signifie en fait un niveau d'activité qui demeure en retrait de 3 à 5 % par rapport à 2019. 3 à 5 % de recul de l'activité sur 24 mois, en temps normal, c'est une grosse récession, c'est plus que ce que nous avons connu en 2008-2009, et le niveau d'activité n'est revenu au niveau de 2007 qu'en 2016. Soyons donc prudents dans nos anticipations de recettes et soyons prêts dans nos anticipations de dépenses à devoir faire plus pour protéger nos concitoyens.

Pour ce qui est des recettes, j'ai noté que vous anticipez un *statu quo* sur les recettes de la CFE. J'ai bien entendu le sujet de la dynamique de la CFE qui resterait à la MGP, pour autant, je redoute que les effets de la crise que nous vivons soient plus négatifs qu'anticipés de votre côté et que l'accumulation de faillites d'entreprises, de commerces, de petites entreprises, n'amène à une réduction de la base d'imposition.
De la même façon, le recours au télétravail pourrait conduire les entreprises à réduire la surface de leurs locaux professionnels, provoquant une nouvelle réduction de la base d'imposition. Dans ce cadre, il est peu probable que le produit de la CFE se maintienne à 49,8 M€.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, j'ai bien noté, M. le Président, lors de votre prise de fonction, que vous avez rappelé le bénéfice des négociations que vous aviez engagées avec les prestataires de la collecte et du traitement des déchets lors de la précédente mandature, et je crois que vous aviez cité une baisse du coût de la collecte de 20 %.
Encore une fois, dans une période de ralentissement économique comme celle que nous vivons et qui va durer, on observe une réduction du volume des déchets des ménages. C'est ce que nous avons connu entre 2010 et 2017 et toutes les statistiques publiées par le rapport du SYCTOM le démontrent, mais je crois que nous aborderons cela un peu plus tard. En ajoutant les effets des politiques d'incitation de réduction des déchets qui, je l'espère, vont produire beaucoup d'effet, nous pouvons anticiper une baisse du volume de la collecte des déchets sur notre territoire en 2021. Dès lors, j'ai une seule question : pourquoi anticiper une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ? Je comprends que cette recette n'est pas strictement affectée à la collecte des déchets, mais je ne vois pas l'intérêt de poursuivre la hausse de cette taxe alors que tout devrait être mis en œuvre pour la faire baisser, en même temps que les ménages font des efforts de réduction des déchets.

Pour ces raisons, j'émets une alerte sur l'équilibre du budget tel que vous nous l'avez présenté, d'autant que vous avez évoqué des dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences de voirie, une augmentation des dépenses dans les domaines de l'environnement et du développement économique.
Enfin, côté investissement, je ne vois pas dans les programmes d'investissement présentés, l'impact du transfert de la salle d'athlétisme indoor de Clamart qui avait été acté lors du précédent Conseil territorial. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, mon cher collègue. J'ai également une demande de parole de M. BLOT.

M. Benoît BLOT
Merci, M. le Président. Juste quelques mots, le premier sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si elle augmente, c'est aussi par des effets mécaniques. Il faut savoir que de nouvelles taxes vont arriver dans les prochaines années, même si nos ordures ménagères sont traitées le mieux possible dans un objectif de développement durable.
D'autre part, la hausse des salaires et du carburant expliquent cette augmentation.
Ensuite, il y a pour l'instant un effondrement des emballages – je ne sais pas si cela durera – qui a un effet sur les recettes que perçoit le Territoire de l'entreprise qui récupère ces emballages.
Enfin, on a du mal à mesurer les effets de la réduction des déchets des ménages, d'autant plus que plusieurs communes ont un dynamisme au niveau de l'urbanisme qui amène à une augmentation de la population et donc du volume des déchets.
Voilà qui explique l'augmentation de la TEOM, mais j'ajoute que nous faisons tout pour que le volume des déchets baisse.

Il y a des choses que l'on ne peut pas laisser passer. La gestion de la crise sanitaire en France a été l'une des pires dans le monde : rapporté au nombre d'habitants, c'est un des pays qui compte le plus de morts, 4 à 5 fois plus de morts qu'en Allemagne proportionnellement à la population. Des mensonges permanents, un gouvernement qui s'est planté sur tous les sujets : masques, tests, confinement, fermeture des frontières, rien n'a été fait correctement. Essayer de nous dire que cela a été bien fait est donc vraiment ridicule.

Tous les jours on distribue des milliards et on nous dit qu'on réfléchit au moyen de les rembourser, on nous promet une formule magique et je ne trouve pas cela très cohérent. Il faut en effet soutenir l'économie, je suis entièrement d'accord, mais j'aimerais bien savoir de temps en temps comment on va rembourser tous ces milliards. Je ne veux pas laisser le remboursement de cette dette aux générations futures. On distribue des milliards sans penser à la stratégie à mettre en place pour les rembourser. L'argent magique, je suis désolé, je n'y crois.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, M. BLOT. Mme ROSSI a demandé la parole.

Mme Laurianne ROSSI
Merci, M. le Président. Quelques réactions et observations à ce qui vient d'être dit et sur ce rapport d'orientation budgétaire. Merci d'ailleurs à M. le Vice-président de cette présentation.

Tout d'abord, et je remercie M. SENANT de l'avoir souligné, un amendement des députés de la majorité a reporté de deux ans le schéma de financement de la Métropole du Grand Paris tel que prévu par la loi NOTRe, et le transfert de la cotisation foncière des entreprises, la CFE, des EPT vers la Métropole est donc décalé après 2022. Et c'était bien normal, même si le fond du problème n'est pas réglé et que c'est bien l'architecture francilienne qui doit nous préoccuper, nous y travaillons activement.

Une observation a été formulée par quelques intervenants sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je crois également risqué de projeter nos ressources sur une taxe qui, par nature, a vocation à se transformer profondément. Certes, elle n'est pas liée directement au service, et n'est donc pas associée directement aux déchets. Pour autant, la taxe d'enlèvement incitative qui est expérimentée dans bon nombre de collectivités qui aura sans doute, sous toutes réserves, vocation à se généraliser – l'ADEME plaide en tout cas dans ce sens avec des études assez probantes à l'appui –, nous démontre que ce n'est pas forcément une ressource sur laquelle il faut pouvoir compter à la hausse, en tout cas pas sous la forme que nous connaissons aujourd'hui, la TEOM.

Suite à ce qui vient d'être dit sur les dotations des collectivités, je crois qu'il est important quand même de rappeler quelques éléments, chiffres sincères à l'appui. Je veux tout d'abord rappeler que les dotations de l'État sont stables depuis 2017 – ce qui n'était pas le cas les années précédentes –, dans les grandes lignes évidemment puisque nous avons misé sur la solidarité et la péréquation territoriale, ce qui ne devrait pas gêner Mme BOUDJENAH par ailleurs. Je souligne que Bagneux a bénéficié de cette solidarité puisque, au titre de sa DSU, sa DGF augmente, tout comme la ville de Gennevilliers dans notre département. Et c'est normal, il y a des logiques de solidarité urbaine qui me semblent indispensables.
Je le disais, les dotations sont stables et même en augmentation. Les concours de l'État ont augmenté de 4,8 % avec une DGF stable, de 26,8 milliards d'euros pour la troisième année consécutive. Depuis 2017, la DGF est donc stable dans sa masse globale. Ce qui a pu évoluer, c'est sa répartition au titre de la solidarité.

Il a également été dit que 5 milliards d'euros ont été donnés aux collectivités au titre du plan de relance, donc au-delà de ces dotations. Évidemment, ce sont 5 milliards qu'il ne faut pas hésiter à aller chercher aussi au titre des appels à projets. Je parlais tout à l'heure, lors du rapport sur le développement durable, de rénovation thermique des bâtiments publics. Il y a de l'argent et je crois que c'est à nos Territoires, à nos collectivités d'aller le chercher et de répondre aux nombreux appels à projets qui sont lancés. Il nous faut donc nous saisir aussi de ces opportunités.

J'ai entendu parler de non-compensation de la taxe d'habitation, ce qui est faux, elle est compensée à l'euro près, au même titre d'ailleurs que la baisse des impôts de production qui est également compensée à l'euro près. Je pourrais, et nous pourrions tous ensemble, échanger longuement sur ces sujets. Je sais les inquiétudes, mais je tenais quand même à rappeler quelques réalités qui me paraissent importantes.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, Mme la Députée. Marie-Hélène AMIABLE a souhaité également s'exprimer.

Mme Marie-Hélène AMIABLE
Je voudrais juste dire que la ville la plus pauvre de ce Territoire a perdu en dotation globale de fonctionnement sur le mandat 2014-2020, en cumulé, plus de 17 M€. Je sais quand un plus un font deux, et je voulais juste préciser cela.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, Mme la Vice-présidente. M. le Vice-président, je vous en prie.

M. Philippe LAURENT
Je ne veux pas faire de polémique ni de débat là-dessus ce soir mais, puisque Mme la Députée a évoqué la question, je peux dire que ces chiffres sont faux.

Mme Laurianne ROSSI
Je réagis à un propos national, ce n'est pas moi qui ai lancé le débat sur les financements.

M. Philippe LAURENT
Je suis d'accord, mais les chiffres sont faux. Alors que la perte de ressources des communes et les dépenses supplémentaires engagées par les communes et les intercommunalités sont de l'ordre de 5 milliards d'euros en 2020 seulement, la compensation pour les communes est de 230 M€ plus 1 milliard de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) décidé par les préfets et non par les maires. Ces chiffres sont donc faux, et lorsque vous dites que la taxe d'habitation est compensée totalement, c'est tout à fait inexact. Par exemple, la ville de Sceaux va perdre 800 000 € par cette réforme. 800 000 €, Mme la Députée ! Il faut donc vous renseigner et ne pas répéter les éléments de langage de Bercy dans cette histoire. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. le Vice-président. Je vous propose d'essayer de ne pas trop aller sur des débats nationaux même si, effectivement, ces débats nationaux ont des répercussions concrètes sur les finances de nos collectivités et qu'il est tout de même nécessaire d'en tenir compte.

Le transfert de la dynamique de CFE est jusqu'à présent prévu, même si je doute qu'il aille au bout car on ne voit pas la légitimité de ce transfert. Il est d'ailleurs pire que ce qui était prévu par la loi NOTRe qui prévoyait que l'intégralité de la CFE puisse aller à la Métropole et que les pertes soient finalement compensées par la solidarité métropolitaine. Or, là, ceux qui perdent de la CFE devraient subir leurs pertes et les absorber, et ceux qui gagnent en CFE devraient donner tout ce qu'ils gagnent à la Métropole. Évidemment, c'est particulièrement inéquitable. J'ajoute que le dispositif prévu jusqu'à présent exclut Paris de toute participation à cette solidarité métropolitaine. On voit donc mal comment la ville la plus riche, le Territoire le plus riche, pourrait échapper à cette forme de solidarité. Et j'ajoute que 127 maires de la Métropole sur 130 ont demandé le maintien de l'intégralité de la CFE et de la dynamique de la CFE de façon pérenne. Si le gouvernement et la majorité – ce dont je ne doute pas – souhaitent tenir le plus grand compte de l'avis des maires, de la quasi-unanimité des maires qui ont fait preuve de beaucoup de bon sens en acceptant de signer cette proposition que nous avons faite dans le cadre des alliances des Territoires, je ne doute pas qu'ils reviendront sur cette proposition.
Des députés En Marche ont déposé un amendement qui permet de maintenir la CFE mais pas la dynamique de CFE, et c'est cet amendement qu'il faut absolument sous-amender. Je compte sur vous, Mme la Députée, pour soutenir cette demande, car sous-amender cet amendement n'a pas été accepté dans le cadre de la première lecture à l'Assemblée mais j'ai bon espoir que le Sénat fasse sauter ces dispositions et nous permette de revenir à un *statu quo* intégral. Et j'espère que, dans sa grande sagesse, l'Assemblée et les députés qui la composent sauront imposer à ce gouvernement, s'il ne nous a pas entendu, la nécessité de ce *statu quo* parfait.

On a une estimation de ce qui va être perdu par les Territoires, c'est de l'ordre de 20 millions d'euros. Ces 20 millions d'euros seront répartis sur 10 ou 11 Territoires car tous les Territoires ne vont pas gagner en dynamique de CFE cette année, ce qui peut donner en moyenne 2 ou 3 millions d'euros par Territoire qui aurait gagné de la CFE, c'est donc tout à fait considérable, nous ne pouvons pas nous passer de ces dynamiques de recettes. Si nous n'avons plus de CVAE comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, et que nous n'avons plus non plus de dynamique sur la CFE, alors nous aurons un gros problème dans quelques années car, malgré la bonne gestion du Territoire, je crois que nous ne pouvons pas non plus faire de miracle et espérer simplement, par de la bonne gestion, réussir à récupérer de l'argent qui nous serait finalement supprimé sans aucune logique puisqu'il n'y a pas de transfert de compétences. Lorsqu'il y a encore des transferts de compétences, ce sur quoi misait la loi initialement, on peut comprendre qu'une partie de dynamique des recettes soit transférée en même temps que les compétences mais, manifestement, les maires font

confiance à leur Territoire et préfèrent leur confier l'essentiel des compétences qu'ils transfèrent.

J'ajoute qu'il y a beaucoup d'investissement, et le Vice-président l'a largement souligné, des dispositifs pour des équipements existants et des investissements également pour des équipements futurs, pour améliorer le sort et la vie de l'ensemble de nos concitoyens.

S'agissant de la piscine de Châtillon-Malakoff, nous sommes bien sur la démolition et la reconstruction de ce site, ce qui représente une trentaine de millions d'euros d'investissement au total. Je crois qu'il faut se féliciter de voir que sur la durée, ce Territoire est capable d'investir pour le sport, pour la culture et pour les autres équipements d'intérêt général, en particulier les équipements de réseau. C'est le cas de l'assainissement, de l'éclairage public, c'est dorénavant également le cas de la voirie.

J'ajoute que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse dans le cadre de son harmonisation. Cette baisse de taux globalement à l'échelle des 11 villes de l'intercommunalité représente environ 1 million d'euros de baisse. Je sais que la Région Île-de-France va baisser ses impôts cette année mais je sais qu'il y a très peu de collectivités qui baissent leurs impôts par les temps qui courent. Comme cela a été évoqué par le Vice-président Benoît BLOT, l'augmentation des produits est une augmentation un peu mécanique ; lorsqu'il y a un peu plus de foyers, lorsqu'il y a un peu plus de contributeurs on peut voir effectivement le produit un peu monter mais, globalement, c'est bien dans le cadre de l'harmonisation une baisse pour la majorité des villes du Territoire.

Enfin, au-delà de cet amendement, il y a effectivement une proposition de loi qui a été déposée par des députés marcheurs. Et je retiens surtout de cette proposition de loi qu'elle fait droit à la demande de l'intégralité des Territoires de redevenir des EPCI à fiscalité propre pour avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que toutes les intercommunalités de France. En fait – ce qui est rare dans ce pays où tout le monde demande des statuts d'exception –, nous demandons d'être traités comme tout le monde, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. J'espère donc qu'un jour cette proposition sera retenue par le gouvernement, qu'elle aura un sort favorable au sein de nos assemblées.

Ayant apporté ces précisions, je vous propose de prendre acte tous ensemble par un vote de la tenue de ce débat. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? M. MAUGER, Mme RENARD, M. KANDEL, M. VERNANT. Le reste pour ? Nous sommes d'accord. Je vous remercie, mes chers collègues.
Je prends un peu plus de temps que d'habitude pour faire voter mais, compte tenu du dispositif électronique qui nous concerne aujourd'hui, il me paraît important d'avoir un bon récapitulatif des votes.

La présentation du rapport d'orientation budgétaire est actée à l'unanimité (4 abstentions).

III. AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT

12. Accord de principe sur la fusion de Clamart Habitat et de Châtillon Habitat, et sur la cession du patrimoine et la dissolution de Montrouge Habitat

M. Jean-Didier BERGER
Vous savez que la loi nous impose de regrouper nos patrimoines, de regrouper l'intégralité des OPH du Territoire avant le 31 décembre 2020. Par cette délibération, nous montrons donc que nous engageons cette démarche de façon volontaire. Châtillon et Clamart se regroupent ; la ville de Montrouge a souhaité pour sa part orienter plutôt son patrimoine dans

une autre structure, nous faisons donc droit à cette demande sous réserve des précisions qui seront apportées dans le cadre de ce processus qui est un processus juridique complexe. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? M. ASTIC.

M. Stéphane ASTIC
Je n'ai pas l'habitude de faire cela et je ne le ferai pas souvent : comme M. BLOT a traité mes propos de ridicules et que, comme vous-mêmes et certains conseillers et collègues ont rappelé tout à l'heure que nous aimerions avoir des débats constructifs, j'espère qu'il évitera à l'avenir de répéter ce genre d'assertions qui sont particulièrement blessantes.

Ceci étant dit, ce sujet qui nous intéresse sur ce point n° 12 a été abordé en commission Habitat le 16 novembre. Comme évoqué tout à l'heure, nous aurions apprécié avoir au minimum la description de cette opération telle qu'elle nous est présentée. Je comprends bien que cette opération doit être menée au regard des dispositions de la loi ELAN adoptée en 2018 ; les OPH existants dans une même collectivité doivent fusionner, et c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui pour une fusion effective au 1er janvier 2021.
Ceci dit, cette même loi demande que les OPH se regroupent à l'effet de réunir un patrimoine de plus de 12 000 logements sociaux. Dès lors, cette résolution, ou en tout cas l'exposé qui en est fait, élude plusieurs sujets.

Premier point : Clamart Habitat dispose de 4 600 logements sociaux, Châtillon Habitat, de 1 300. D'après les documents qui nous ont été communiqués en commission, la fusion de ces deux entités constituera un nouvel OPH avec un patrimoine de 6 000 logements sociaux, nous sommes donc loin des 12 000. Dans ce cas, quelles sont les raisons ayant poussé la ville de Montrouge, avec un patrimoine de 2 500 logements, à ne pas fusionner avec Clamart Habitat et Châtillon Habitat ? En incluant Montrouge, la moitié du chemin à parcourir pour parvenir à 12 000 était pourtant assurée.

Si l'on suit votre propos qui est « de maintenir un lien fort de proximité avec les locataires sur leur commune, la sauvegarde de l'emploi, le maintien des avantages sociaux de leurs collaborateurs ainsi qu'une certaine autonomie dans l'entretien de leur patrimoine », pouvez-vous nous expliquer quelles sont les raisons qui ont poussé la commune de Montrouge à privilégier la dissolution de son patrimoine dans un ensemble différent qui relève du Territoire GPSO, bien loin de Montrouge et bien loin de la proximité dont on parle ? La commune de Montrouge a-t-elle jugé que ce projet de fusion remettait en cause la proximité, les avantages sociaux, les critères d'entretien de son patrimoine ? Merci de vos précisions.

La question des 12 000 logements sociaux demeure donc posée. Si la loi accorde au nouvel ensemble formé de Clamart-Habitat et de Châtillon-Habitat un délai jusqu'au 1er janvier 2023 pour atteindre un parc de 12 000 logements sociaux, comment comptez-vous vous y prendre ?

Enfin, sur onze villes dans ce Territoire, nous n'évoquons aussi que le sort du parc des logements sociaux de trois villes. Comment sont gérés les logements sociaux dans les huit autres villes du Territoire ? Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, mon cher collègue. J'ai une demande de parole de M. GAZO.

M. Alain GAZO
Je m'interroge aussi sur ces fusions et le fait que l'on doive absolument atteindre 12 000 logements. Ce nombre a peut-être été fixé par la loi mais je ne sais pas en vertu de quel critère se pose la question de rattraper le retard et d'aller chercher des logements je ne sais où. Je ne sais pas quelle est la limite, d'ailleurs, les Hauts-de-Seine, notre Territoire ?

Montrouge a en effet vendu son patrimoine à la SEMADS. Ce n'était pas une question que j'avais prévu de poser mais je complète ainsi celle de M. ASTIC, s'il le veut bien.

Une question beaucoup plus factuelle concerne le dernier aliéna de la délibération concernant la décision du Conseil de Territoire pour Châtillon-Habitat et Clamart-Habitat. Il est proposé « d'autoriser les représentants de l'EPT dans les Conseils d'administration des deux OPH de Clamart-Habitat et de Châtillon-Habitat à voter en faveur des décisions relatives au processus de fusion lors des séances de chacun des deux CA ». Je ne comprends pas, est-ce que cela signifie que sans cette autorisation nous ne pourrions pas délibérer selon notre volonté ?

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. GAZO. M. MAUGER.

M. David MAUGER
Merci, M. le Président. Ces regroupements entrent dans le cadre de la loi, comme il est expliqué, mais au service de quelle politique de logement ces regroupements sont-ils faits ? Je voudrais vous faire part de trois points et, pour rejoindre la suggestion que vous nous avez faite au moment des échanges sur le règlement intérieur, vous pouvez prendre cette question comme une question orale non écrite.

Premier point : compte tenu des fragilités induites pour beaucoup de familles par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire, je relaie la demande de la confédération nationale du logement de reporter les hausses de loyer prévues actuellement pour le mois de janvier. Un encouragement du Territoire et de nos communes en direction des bailleurs sociaux serait salutaire.

J'ajoute un deuxième point en rapport avec l'actualité : comme beaucoup de collectivités territoriales, Vallée Sud - Grand Paris pouvait déposer jusqu'à hier, 24 novembre, auprès du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales une demande visant à encadrer les loyers. Comme nombre de locataires de notre territoire et d'associations de locataires, j'espère que le Territoire a déposé un dossier pour cette mise en place de l'encadrement des loyers. Je cite le diagnostic établi en février dernier par la commission intercommunale d'attribution de Vallée Sud : « Notre Territoire, s'il est considéré comme une entité à part entière, pourrait remplir les quatre conditions et ainsi appliquer l'encadrement ». Et je voudrais dire que nos voisins du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre se sont engagés dans cette voie comme d'autres.

Dernier point, au dernier Conseil de Territoire, M. le Président, il me semble vous avoir entendu évoquer la possibilité de mettre en place le « permis de louer » ; ce dispositif de lutte contre l'habitat insalubre et contre les marchands de sommeil me semble être une très bonne piste à suivre. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, mon cher collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas, je vais donc répondre brièvement à ces différentes questions.

La loi nous impose un certain nombre d'obligations. Il y a différentes façons de les satisfaire et, comme nous le faisons régulièrement, nous avons laissé la possibilité aux différentes villes d'opter pour la solution qui leur paraissait la plus pertinente. Je laisse le soin évidemment à chacun de nos concitoyens de se faire ensuite une idée de cette pertinence et à chaque conseiller de s'en faire une idée. Moi, je respecte la volonté exprimée par chacune des villes, d'ailleurs, d'autres villes que les trois qui ont été citées dans la présente délibération avaient pris auparavant d'autres dispositions. Et puis la route est longue, cela ne veut pas dire qu'un jour nous ne serons pas amenés à nous retrouver pour collaborer.

Comme vous l'avez dit, on est à 6 000 logements en ce qui concerne Châtillon et Clamart et il nous faudra dans un délai relativement court passer à 12 000. Nous verrons donc les options qui se présentent à nous mais il ne vous a pas échappé également que parfois la loi fixe des délais puis revient en arrière et propose d'autres délais. Toutefois, il me paraissait important que la délibération présentée aujourd'hui permette de respecter le choix de chacune des communes, et je suis très heureux que Nadège AZZAZ ait choisi et accepté de fusionner avec Clamart. Nous continuerons à avancer avec les onze communes du Territoire sur leur volonté en matière de logement et d'habitat avec le Vice-président Yves COSCAS.

Sur les questions de loyer, je vous ferais remarquer, s'agissant de Clamart – l'office que je connais le mieux –, que nous n'avons pas augmenté les loyers depuis 2014 et que cela tranche particulièrement avec la politique qui était menée par vos amis auparavant qui avaient augmenté les loyers durant les 13 années précédentes de plus de 23 ou 28 % (je n'ai plus les chiffres en tête mais c'est quelque chose comme cela), ce qui représentait tout de même une somme considérable.

S'agissant de l'encadrement des loyers, nous en avons d'ores et déjà discuté avec les maires mais il n'y a pas de consensus sur cette question, et il ne nous apparait pas possible, compte tenu des conditions juridiques prévues aujourd'hui par la loi, d'appliquer légalement parlant ce dispositif. Nous ne sommes pas en pénurie de production de logements et j'ajoute que la meilleure façon d'encadrer les loyers, c'est de continuer à produire suffisamment tous types de logements (logement très social, logement social, logement intermédiaire, logement privé, qu'il soit en location ou en accession) pour faire en sorte que chacun puisse trouver le logement qui convient à sa situation, sachant qu'une situation peut évoluer tout au long de la vie, et que l'on peut avoir tantôt besoin d'un logement social, tantôt besoin d'un logement privé, d'être tantôt en location, tantôt en accession. Je crois qu'il vaut mieux continuer à prévoir ce parcours résidentiel, et c'est ce que fait, je crois, l'intégralité des maires de notre territoire.
J'ajoute que l'encadrement des loyers constitue également un frein dans la production de logements puisque l'on intervient de façon autoritaire sur la fixation du loyer. Je ne suis pas certain que le but poursuivi, qui est issu d'une bonne intention de vouloir venir en aide à nos concitoyens les plus modestes, soit atteint par ce dispositif tel qu'il existe aujourd'hui. Mais en tout cas, tant que les conditions juridiques ne nous paraissent pas atteintes, et comme je le fais pour toutes les autres délibérations, je ne passe pas de délibérations qui ne me paraissent pas juridiquement correctes puisque c'est de la responsabilité de la collectivité mais aussi de ma responsabilité que d'engager des délibérations légales.

En revanche, le « permis de louer », lui, est tout à fait envisageable. Vous avez compris, mes chers collègues, qu'à travers la convention intercommunale du logement, et en particulier la commission de coordination, nous allons pouvoir activer notamment ce dossier. Je vais donc demander dans les semaines ou les mois qui viennent à chaque maire s'il souhaite participer directement ou s'il souhaite désigner un élu de son choix issu de sa collectivité pour travailler sur ce dossier. Vous savez également que la loi va nous imposer dans les mois qui viennent de mettre en place un *scoring* à l'échelle de l'ensemble du territoire, ce que certaines villes ont déjà fait et ce que d'autres ne souhaitaient pas faire. Il nous faut donc voir comment respecter de la façon la plus intelligente possible cette nouvelle obligation qui nous est faite. Nous avons des tas de sujets qui sont devant nous et nous prendrons le temps nécessaire pour les traiter avec le plus de sérénité possible.

Voilà, j'espère avoir répondu ainsi à l'ensemble des questions. M. le Maire de Montrouge, vous souhaitiez apporter une précision ?

M. Etienne LENGEREAU

M. le Président, mes chers collègues, bonsoir à tous ; merci de me donner l'occasion d'expliquer la position de la ville de Montrouge. Comme vient de l'expliquer notre Président, et je l'en remercie, je voudrais indiquer que pour appliquer la loi ELAN chacune des communes est libre de faire son propre choix, et chaque commune de notre territoire a fait des choix différents.
À Montrouge, nous avons souhaité engager un processus de rapprochement avec le SEMADS (société d'économie mixte de l'Arc de Seine) afin de trouver avec elle des synergies et des projets qui correspondent à l'intérêt de notre ville. C'est un bon projet, un projet qui est maintenant engagé et qui, encore une fois, correspond à l'intérêt général à Montrouge. Je vous remercie donc, M. le Président, d'avoir rappelé que chacune des communes est libre de son choix et d'avoir fait en sorte qu'aujourd'hui le Conseil de Territoire puisse en délibérer.

M. Jean-Didier BERGER
J'ajoute d'ailleurs que c'est un très bon exemple sur la question des délais dans lesquels nous pouvons donner les documents. Nous avons travaillé assez longuement avec l'office de Montrouge et avec la ville sur la bonne façon de rédiger cette délibération. Cela fait partie des raisons pour lesquelles il est difficile de transmettre tous les documents définitifs dans des délais qu'on aimerait plus allongés. Vous savez que l'on fait en sorte que, sur ce dossier comme sur tous les autres, les règles juridiques soient parfaitement respectées. Étienne LENGEREAU le sait et tous mes collègues le savent, même si cela peut paraître un peu casse-pieds, je pense que tout le monde comprend que je fais en sorte aussi d'assurer la bonne marche de l'ensemble du dispositif.

M. GAZO, vous souhaitez intervenir ?

M. Alain GAZO
Pardon, cher Président, vous avez une mémoire étonnante et vous répondez absolument à toutes les questions mais vous n'avez pas répondu ici sur le dernier alinéa, à savoir l'autorisation donnée aux administrateurs du Territoire.

M. Jean-Didier BERGER
Vous avez raison, M. GAZO, j'ai oublié de répondre à cette question. Je dois vous dire que cette rédaction m'a moi-même surpris mais c'est la disposition qui est ainsi prévue par la loi. Il est tout à fait légitime que l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement de ces offices donne mandat à ses représentants. Les élus qui siègent au sein des trois Conseils d'administration aujourd'hui étant des représentants du Territoire, il est normal que l'intégralité des représentants du Territoire, des Conseillers de Territoire donnent mandat à leurs représentants au sein de ces Conseils d'administration respectifs pour engager la responsabilité du Territoire sur ses projets majeurs pour l'avenir de ces organes.

Je vous remercie et propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
M. le Président, excusez-moi, j'avais levé la main mais vous ne l'avez pas vu. J'ai juste une question sur la gouvernance de ce futur OPH car il est dit dans la délibération que Châtillon fusionne avec l'OPH de Clamart pour donner effectivement un plus gros volume de logements mais il n'y a aucune indication sur la gouvernance de ce futur OPH. Pouvez-vous nous préciser comment cela fonctionne ?

M. Jean-Didier BERGER
Nous aurons l'occasion d'y revenir ; je proposerai à la désignation des représentants du nouveau Conseil d'administration ainsi composé. Nous ne serons pas prêts pour le 1er janvier 2021, il ne faut pas se leurrer, c'est quelque chose qui prend beaucoup plus de temps que cela, mais dans le courant de l'année 2021 nous aurons l'occasion de proposer à

notre assemblée délibérante la nomination de nouveaux représentants au sein du Conseil d'administration, que ce soit le collège des élus, celui des personnalités qualifiées, etc. Globalement, les choses vont se passer en bonne intelligence pour faire en sorte que les équipes différentes aujourd'hui travaillent ensemble et que, s'agissant de la politique d'attribution, de la politique de travaux, de la politique de proximité, nous puissions chacun être dans une forme de continuité. L'idée est de rationaliser, de faire des économies, notamment sur les procédures de passation de marchés publics, sur la comptabilité, sur les frais de structure, pour faire en sorte à terme d'alléger le plus possible les charges de nos locataires. Et puis aussi d'étendre notre parc de logement social puisque les deux offices ont une politique dynamique d'acquisition ou de construction de logements sociaux nouveaux.

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
Mais il n'y aura qu'un président ? Rassurez-moi.

M. Jean-Didier BERGER
Naturellement.

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
Oui, mais c'est bien de le préciser, merci.

M. Jean-Didier BERGER
C'est tout naturel. Je crois que lorsqu'on se bat pour l'intérêt général, on n'est pas trop sensible sur ces questions, et je pense qu'avec Mme AZZAZ nous poursuivons cette même ambition au service de l'intérêt général.

Mme Nadège AZZAZ
Un propos très rapide car le but n'est pas du tout d'alourdir la discussion mais, effectivement, malgré le changement de majorité que vous connaissez concernant Châtillon, nous avons choisi de continuer la démarche de fusion qui avait été lancée entre les OPH de Clamart et de Châtillon. Compte tenu de l'intérêt de la population me concernant en tant que Châtillonnaise d'avoir un établissement restant à taille humaine avec une gestion et une gouvernance de proximité, c'était en effet ce qui nous semblait le plus important et essentiel. Nous travaillons à cette conduite du changement et il apportera un certain nombre de bénéfices, comme vous l'avez dit, M. le Président, en termes de mutualisation d'un certain nombre de coûts.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Je vous propose que nous passions au vote sur cette délibération. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui est contre ? M. LE GALL et Mme RENARD. Qui s'abstient ? M. MAUGER et Mme MOUTAOUKIL. Le reste est pour ? Je vous remercie, mes chers collègues, c'est adopté.

La délibération est approuvée à la majorité (2 votes contre, 2 abstentions)

IV. TRANSPORTS – ÉCLAIRAGE PUBLIC

13. Création de la Société d'économie mixte (SEM) Vallée Sud Mobilités – approbation des statuts – souscription d'actions – désignation des représentants de Vallée Sud – Grand Paris

M. Jean-Didier BERGER
Il s'agit du projet dont je vous ai parlé tout à l'heure ; je suis tout à fait prêt à répondre à vos questions. M. VERNANT.

M. Martin VERNANT
Merci, M. le Président. C'est un débat sur le périmètre d'action de la puissance publique. Nous voterons contre cette délibération qui vise à créer une société d'économie mixte regroupant les politiques publiques de mobilités, d'environnement et de stationnement. En effet, nous contestons cette décision visant à confier ces compétences importantes à des acteurs privés. Certes, le Territoire restera majoritaire dans la SEM mais l'objectif des acteurs privés, par définition, ne sera pas de servir l'intérêt général mais de dégager des profits sur les services qu'ils rendront. Vous allez donc devoir négocier avec des gens qui, et c'est bien normal au vu de leurs activités, chercheront à faire du profit avec le risque d'une dégradation de la qualité du service public.
Nous pensons, au vu de l'importance des sujets concernés – je pense notamment à l'environnement –, qu'il faudrait au contraire renforcer la puissance publique, surtout dans le domaine de l'environnement qu'il est nécessaire plus que jamais de protéger des excès de la loi du marché, et je crois que la crise actuelle du coronavirus a tendance à renforcer cette idée.

Pour toutes ces raisons, M. le Président, la France insoumise s'opposera à ces privatisations et votera donc contre cette délibération. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, M. VERNANT. Le Vice-président Etienne LENGEREAU a souhaité prendre la parole.

M. Etienne LENGEREAU
Merci, M. le Président. Je voulais, en tant que Vice-président en charge des Mobilités, saluer ce projet de création de la SEM Mobilités et saluer, M. le Président, votre célérité à la créer. Toutefois, s'il est bien d'aller vite, je pense qu'il faut aussi que l'on fasse en sorte que l'ensemble des communes aient le temps de réfléchir à ces sujets et peut-être de les partager. La SEM aujourd'hui, c'est deux communes, Clamart et Fontenay, mais, reprenant ma casquette de Maire et avec sans doute l'accord de mes collègues, le sujet des mobilités nous intéresse et n'est pas lié aux seules communes qui ont transféré leur compétence voirie. Le sujet des parkings, par exemple, le sujet du vélo, etc., tous ces sujets intéressent évidemment toutes les communes et je souhaite – mais je suis sûr que vous en serez d'accord, M. le Président – qu'à terme l'ensemble des communes rejoignent cette SEM et que tous ensemble nous réfléchissions à ces sujets pour les partager à l'échelle territoriale. Mais je voterai bien sûr en faveur de ce beau projet.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. le Vice-Président. Je crois que c'est tout à fait la logique qui nous anime, et comme nous l'avons fait auparavant pour la SPLA, nous avons commencé par un certain nombre de communes et, au fur et à mesure, celles qui trouvent un intérêt dans ces projets nous rejoignent lorsqu'elles sont prêtes. Je crois que cette politique des cercles concentriques

réussit pas mal jusqu'à présent au Territoire. C'est l'intercommunalité choisie et je trouve que c'est tout à fait positif. Vous avez raison de souligner que ces sujets intéressent absolument toutes les communes. Au fur et à mesure que sous la conduite de Benoît BLOT, qui s'occupe de projet hydrogène, nous allons développer ces différentes facettes de l'hydrogène au sein de cette société d'économie mixte, je pense que nous aurons tout à fait intérêt à associer un maximum de communes. Je n'hésiterai donc pas à revenir devant le Conseil de Territoire pour élargir le capital de cette SEM à toutes les collectivités qui le souhaiteraient.

Il est vrai que nous avons tous des problématiques différentes, notamment sur les questions de parkings, de gestion des stationnements. On comprend bien que gérer le stationnement d'une ville qui est juste à côté de Paris ou qui est toute proche de Vélizy n'est pas la même chose, que certains ont des concessions sur les parkings et que d'autres n'en ont pas, il faut donc parfois du temps pour que les politiques et les planètes puissent se réaligner. Mais, évidemment, nous restons tout à fait dans un esprit d'ouverture.

M. LAFON a également demandé la parole.

M. Dominique LAFON
M. le Président, chers collègues ; on ne peut que se réjouir de la création d'une telle entité. Comme cela a été dit, les enjeux sont absolument colossaux. Il y a également un débat qui me paraît extrêmement intéressant, celui de l'innovation, de nouvelles solutions dont l'hydrogène fait partie. En ce qui me concerne, je pense que la fixation du tout-électrique est un peu dangereuse ; je ne voudrais pas que l'on se rende compte d'ici cinq ou dix ans que l'on a fait une énorme erreur. On le sait, des problèmes de batteries se posent même si les choses évoluent. Je me réjouis donc de la création de cet organisme, je ne suis pas du tout dans le débat tout-public ou tout-privé, je pense qu'il faut trouver le bon équilibre avec de bons acteurs et arriver à construire des choses qui vont permettre d'innover, d'apporter des solutions et de répondre à ces défis qui, dans la proche banlieue, dans la zone dense, dans le « grand Paris » – sans parler de la structure qui fait polémique – sont des choses importantes. Je pense donc que c'est une très bonne chose et que d'autres communes rejoindront petit à petit cette entité qui a vocation, je crois, à faire du bon travail et surtout un travail qui est absolument indispensable. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, M. LAFON. Effectivement, il faut bien préciser les choses et dire tout d'abord que travailler avec le privé n'est pas un gros mot, je crois qu'il ne faut pas avoir peur de cela, surtout dans une structure qui, par essence, reste de façon absolue majoritairement et automatiquement publique. Nous ne sommes donc pas en train de négocier, nous ne sommes pas sous la pression de, nous sommes dans un partenariat dans lequel nous restons toujours décisionnaires. Je crois qu'il est important de le préciser. Les acteurs avec lesquels le Territoire souhaite s'associer œuvrent également dans l'intérêt général puisqu'il s'agit ici de nouer un partenariat avec EDF et éventuellement la Caisse des Dépôts et Consignations qui nous rejoint sur un certain nombre d'opérations comme sur la SEM Vallée Sud Développement. On parle de Clamart-Habitat, futur Vallée Sud Habitat, on n'est quand même pas sur le grand méchant loup du capitalisme mondial qui voudrait dévorer la petite collectivité Vallée Sud - Grand Paris, je pense que l'on est tout de même sur quelque chose d'assez institutionnel, sérieux et très sécurisé. Nous travaillons également avec ENGIE sur des hypothèses de partenariat sur l'hydrogène, nous ne sommes pas du tout en train d'aller à l'aventure et ce qui est proposé est tout à fait sérieux.

Mme MOUTAOUKIL et M. VASTEL.

Mme Aïcha MOUTAOUKIL

Merci beaucoup, M. le Président. Personne ne vous accusera de ne pas être sérieux, vous êtes même très sérieux !
Vous venez de parler de Clamart-Habitat et je relève dans la délibération que la création de cette SEM se fera entre l'EPT, les villes de Clamart et Fontenay d'une part et la Caisse des Dépôts et Consignation, la société ARKEA Banques, la société SAFIDI et l'OPH de Clamart au titre du collège privé d'autre part. Je me disais que nous venions de passer une délibération qui vient d'acter la fusion de l'OPH Châtillon dans l'OPH Clamart, ce qui veut dire que par cette délibération vous entrainez également la ville de Châtillon.

M. Jean-Didier BERGER
Plus tard, quand Vallée Sud Habitat sera créé. Vous savez, quand on se marie, on arrive chacun avec son histoire mais avant le mariage on a encore le droit d'avoir des partenariats commerciaux.

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
C'était juste une demande de précision, merci.

M. Jean-Didier BERGER
Mais vous avez raison de souligner ce point. La ville de Bourg-la-Reine nous a dit qu'elle était également intéressée par ces réflexions. Comme l'a dit très justement Etienne LENGEREAU, ces sujets concernent tout le monde et les planètes vont s'aligner au fur et à mesure. Il faut préciser ici que chacun va conserver sa liberté de qualité de gestion, la question des heures gratuites dans les parkings ou la gratuité du stationnement en surface. Encore une fois, on ne gère pas de la même façon les villes proches de Paris et les villes un peu plus éloignées en fonction du taux de motorisation, de la dynamique commerciale, toutes ces questions sont prises en considération et restent à la main de chaque maire.

Cher Laurent VASTEL, M. le Vice-président, M. le Maire, c'est à vous.

M. Laurent VASTEL
Merci, M. le Président. Je voudrais juste ajouter un point. L'évolution territoriale depuis maintenant la création des Territoires, depuis la mise en route si j'ose dire de la loi NOTRe, a tout de même beaucoup changé le paysage pour la plupart d'entre nous. Vivre à onze, c'est forcément un petit peu plus compliqué que d'être seul chez soi et, sur des sujets aussi importants que les mobilités, l'aménagement ou le développement économique, notamment le commerce, l'entité territoriale existe, elle a désormais l'exercice des compétences qui ont été retirées aux communes.
Que ces nouveaux outils qui vont permettre de choisir des niveaux intermédiaires où les villes gardent finalement un certain nombre d'opportunités d'action avec des moyens qui leur ont aussi été retirés, comme cela a dit tout à l'heure, c'est une stratégie qui permet d'avoir cet échelon intermédiaire entre la ville et le Territoire et de trouver des espaces où la ville puisse continuer à agir avec des moyens plus importants que ceux dont elles disposent aujourd'hui, mais en même temps avec une vraie participation. Je constate d'ailleurs que pour la SPLA PANORAMA par exemple, nous étions deux villes au départ et nous sommes aujourd'hui beaucoup plus. D'autres villes du territoire souhaitent d'ailleurs nous rejoindre.
Pour la mobilité, nous sommes dans le même type d'enjeux extrêmement importants et il est évident qu'une ville seule ne peut rien faire, que le Territoire dans son ensemble aura plus de mal à se mettre dans une politique un peu uniforme pour tout le monde ; je ne suis d'ailleurs même pas certain que ce soit souhaitable.

Ces outils nous permettent donc d'avancer sur des échelons intermédiaires qui sont des échelons qui permettent de faire vivre ce nouveau système qu'est finalement l'échelon territorial avec une représentation des villes qui est un petit peu à la carte. Je crois que ce sont des outils qui sont très intéressants pour cela. Nous avons été à chaque fois un peu partants pour ces structures et je crois objectivement qu'elles nous permettent de continuer

notre compétence aménagement, de continuer à avoir un regard sur l'aménagement commercial de notre centre-ville et, demain, elles nous permettront – la SEM Mobilités en tout cas – de participer à une évolution des mobilités, aussi bien d'ailleurs en termes de nouveau type de carburant que d'un certain nombre de problématiques autour du vélo, des aménagements, du stationnement, à un échelon qui est déjà trop supérieur à la commune et qui n'est pas tout à fait celui du Territoire. Je trouve que ce sont donc des outils extrêmement intéressants et c'est pourquoi la ville de Fontenay est partie prenante de ces différentes aventures.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup, cher Laurent. Je ne vois pas d'autres interventions et vous propose donc de passer aux désignations.

M. Gilles MERGY
M. le Président, j'avais demandé la parole.

M. Jean-Didier BERGER
Pardon, M. MERGY, je ne vous avais pas vu, allez-y

M. Gilles MERGY
Merci, M. le Président.
Je ne suis pas dans la guerre ou dans l'ostracisme vis-à-vis des sociétés capitalistiques, mais j'ai toujours quelques réticences quand on transfère des compétences d'une collectivité à une société d'économie mixte ou à une société publique locale. La Cour des Comptes, en 2019, a mis tout de même en exergue les lacunes ou les défaillances des sociétés d'économie mixte, à la fois parce qu'elles interviennent sur le champ concurrentiel, sur les modalités de contrôle par les collectivités actionnaires et puis sur le niveau de transparence sur le rapport d'activité qui est rendu aux actionnaires.

Je considère que sur un objet comme les questions de mobilités, on aurait pu continuer à agir avec une intervention directe de la collectivité, que ce soit la commune ou le Territoire, et peut-être que le Territoire est effectivement le bon niveau d'intervention au regard des besoins de cohérence que l'on peut avoir en matière de mobilités sur le territoire, notamment sur la réalisation d'un réseau d'infrastructures cyclables, le développement des modes alternatifs, le développement des énergies propres comme l'a dit Dominique LAFON.

En revanche, le fait de transférer sans espoir de retour avec un niveau de contrôle et un niveau d'information ensuite à une société d'économie mixte, je n'y suis personnellement pas favorable. Je ne fais pas de procès d'intention à qui que ce soit car je sais que c'était dans une logique d'amélioration de l'efficacité de l'action publique mais, à titre personnel, je considère que c'est une erreur de faire monter en puissance des sociétés d'économie mixte sur des champs d'action qui relèvent plutôt des collectivités en direct.

Je voterai donc contre, mais je ne sais pas comment procéder, je n'ai pas suivi l'explication sur les modalités d'utilisation du système de visioconférence. Merci, M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER
J'en prends bonne note. Mme ROSSI.

Mme Laurianne ROSSI
Merci, M. le Président. Je n'ai pas d'hostilité fondamentale à la création de cette société d'économie mixte. Je pense que c'est une première étape d'une politique territoriale tournée vers les mobilités, les mobilités durables, et il faut plutôt s'en féliciter. Par contre, j'avoue partager quelques points de l'intervention précédente. Alors même que la loi d'orientation des mobilités confie aux communes, aux intercommunalités, la possibilité de véritablement

se saisir de la compétence et de s'emparer du sujet, on a là finalement une SEM avec deux communes seulement qui vient contourner le fait intercommunal et cette nouvelle compétence qui est conférée à la collectivité au travers d'une société d'économie mixte. Je vois donc bien les avantages mais je vois bien aussi les faiblesses en termes de démocratie et en termes de transparence, comme cela vient d'être souligné. C'est la raison pour laquelle pour ma part je m'abstiendrai sur la création de cette SEM. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Je voudrais apporter quand même des précisions par rapport aux deux interventions précédentes. Je crois qu'il ne faut pas confondre la création de cette SEM avec un transfert de compétences. D'ailleurs, cette délibération n'est pas un transfert de compétences ; il s'agit de la création d'un outil par lequel le Territoire pourra éventuellement, et au terme d'une éventuelle mise en concurrence, utiliser cet outil s'il est le plus compétitif.

Entre des collectivités qui décident d'exercer tout en régie, ou qui au contraire décident d'exercer toutes leurs compétences auprès d'opérateurs privés, nous sommes sur une voie intermédiaire où nous gardons la main de façon totalement démocratique puisque ce sont d'abord des représentants de nos assemblées qui vont siéger. Deuxièmement, chaque année il y a un rapport obligatoire de présentation de l'activité de la société d'économie mixte auprès de chacune des collectivités qui la composent. Ce n'est donc pas un moyen de contourner l'obligation, au contraire, c'est une façon de l'exercer complètement et conjointement, villes et Territoire ensembles.

Si l'on devait lancer par exemple une DSP et qu'il n'y ait pas d'outil susceptible d'y répondre et de laisser uniquement le privé l'exercer, cela pourrait être une forme de problème. Nous verrons, si jamais tel était le cas, qui sera le plus compétitif mais, en tout cas, ce n'est absolument pas une façon de contourner l'obligation, bien au contraire.

M. LE GALL, vous avez demandé la parole.

M. Goulwen LE GALL
Bonsoir à tous ; je trouve un peu étrange que l'on dise ici que l'on essaie de dévoyer l'aspect territorial qui a été octroyé par la loi alors que dans la délibération précédente, on voit que Montrouge dévoie un tout petit peu aussi à l'aspect territorial qui était mis en place par la loi pour que les OPH se rejoignent ensemble. Je suis un peu étonné de la différence et du manque de cohérence sur les deux sujets. Si l'on est OK pour créer des SEM pour le logement social, je ne vois pas pourquoi on n'est pas OK pour créer une SEM sur la mobilité. Je trouve un peu étrange de dire que d'un côté on dévoie et, de l'autre, que l'on essaie d'être un tout petit peu malin en disant qu'il y a des synergies avec des Territoires qui ne sont même pas en intercommunalité avec la commune de Montrouge.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. LE GALL. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Par conséquent, je vais vous proposer de passer au vote. J'apporte les précisions suivantes :

Représentant à l'Assemblée générale : Serge KEHYAYAN
Trois représentants au Conseil d'administration :
- Serge KEHYAYAN pour la ville de Clamart
- Dominique LAFON pour la ville de Fontenay-aux-Roses
- Benoît BLOT au titre de sa délégation à l'Hydrogène.

Qui est contre cette délibération et ces désignations ? Mme PARMENTIER, M. MERGY, M. VERNANT, M. DINCHER, M. MAUGER, M. KANDEL, Mme MOUTAOUKIL.
Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? M. ASTIC, M. LE GALL, Mme RENARD, M. XAVIER. Mme ROSSI, confirmez-vous que vous vous abstenez ? Mme ROSSI est déconnectée, elle ne prend donc pas part au vote pour le moment.

Le reste est pour ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

La délibération est approuvée à la majorité (7 votes contre, 5 abstentions)

V. ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – ÉCLAIRAGE PUBLIC

14. Rapport du délégataire et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – exercice 2019

M. Jean-Didier BERGER
Cette délibération appelle-t-elle de votre part des questions ? Je vais accélérer un petit peu si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, étant donné l'heure tardive. M. MAUGER.

M. David MAUGER
Merci, M. le Président. Le rapport montre que l'on a 28 bassins de rétention des eaux pluviales sur le territoire et 12 déversoirs d'orage, mais certains quartiers d'Antony sont inondés dès qu'un orage est un peu sévère. À quand un grand 29e bassin de rétention entre Antony et Fresnes ? On note aussi qu'Antony représente à elle seule plus de la moitié des opérations de désobstruction du territoire, et 60 % des interventions en astreinte.

Par ailleurs, concernant la dératisation, il a été constaté ce printemps une invasion de rats dans certains quartiers d'Antony. Le Territoire s'occupe de la dératisation des réseaux et la ville d'Antony de la lutte contre les nuisibles de surface. Est-ce que ces opérations sont coordonnées ? Merci.

M. Jean-Didier BERGER
Y a-t-il d'autres interventions ?
Je signale que Mme la Députée confirme qu'elle souhaitait bien s'abstenir sur la SEM.

Ces questions de bassins sont partagées en termes de compétences avec le SIAAP, nous ne sommes donc pas les seuls décideurs sur ces questions mais je crois que le Territoire, le SIAAP, la Métropole, le Département, tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par cette compétence sont tout à fait sensibilisés aux enjeux, et nous travaillons pour faire en sorte que le quotidien de nos concitoyens, notamment en période d'orage et de montée des eaux, soit le moins perturbé possible. Nous faisons donc le nécessaire pour que notre réseau soit le plus adapté et le mieux calibré. Évidemment, le fait de travailler aussi maintenant sur la voirie nous permet d'envisager de mettre en cohérence et d'accélérer ces politiques.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Des NPPV ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. C'est adopté.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

15. Rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France pour l'année 2019

M. Jean-Didier BERGER
Y a-t-il des questions ? M. AARSSE.

M. Rodéric AARSSE
Je vous remercie, M. le Président ; chers collègues ; ce rapport nous demande de prendre acte, et j'ai bien entendu tout à l'heure M. LAFON qui a dit qu'il fallait les bons équilibres et, pour ce faire, trouver les bons acteurs. Nous allons donc prendre acte de ce rapport du SEDIF qui a concédé la gestion de l'eau à VEOLIA.

Prenons donc acte que la Ville de Paris, il y a dix ans maintenant, a re-municipalisé l'eau. C'est tout de même intéressant puisque le prix de l'eau au m^3 à Paris était à 3,43 € et qu'il est 1 € plus cher sur notre Territoire.
Rappelons-nous que la Lyonnaise des Eaux est devenue SUEZ, puis que la Générale des Eaux est devenue VEOLIA. Quand elles ont été en gestion de l'eau municipale entre 1985 et 2009, le prix de l'eau a augmenté deux fois plus vite que l'inflation. Avec un capital initial de 4 M€ en 1985, en 2001, ces sociétés avaient donné 56 M€ de dividendes, avaient acquis 27 M€ de capitaux propres et 22 M€ de biens propres. Et bien sûr, parmi ces sociétés il y a VEOLIA.
Prenons acte aussi d'un rapport de la Cour des Comptes et aussi de la Chambre régionale des Comptes qui dit que la remunicipalisation de l'eau à Paris a apporté la maîtrise des prix et un niveau d'investissement élevé.
Prenons acte aussi que beaucoup de villes et de Territoires de la Métropole, en partie dans le 93 et dans le 94, réfléchissent à la municipalisation de l'eau.

Alors, qu'attendons-nous, à Vallée Sud - Grand Paris, pour prendre acte que nous voulons de la qualité mais aussi la maîtrise des coûts pour l'ensemble de nos habitants ? Je pense que c'est le moment d'y réfléchir et d'en prendre acte. Je vous remercie, M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. AARSSE. Mme FIGUERES.

Mme Sonia FIGUERES
Merci, M. le Président. Je vais rejoindre un petit peu la déclaration de Rodéric AARSSE. En effet, plus de 300 villes aujourd'hui ou intercommunalités gèrent la distribution d'eau en régie publique. Elles sont de toutes les tailles, comprennent des niveaux de population très différents. Il y a là un mouvement de fond que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer et qui peut être une inspiration pour nos propres pratiques. Le service public, qui l'a démontré avec éclat lors des confinements et dans la période de crise que nous traversons, est en capacité de s'adapter de façon continue aux évolutions qui peuvent être longues ou brutales de notre société, d'offrir un niveau élevé de prestations, d'assurer une égalité constante de traitement entre tous les citoyens et de garantir enfin un contrôle démocratique de son fonctionnement et de ses orientations.

L'accès à l'eau, considérée comme un bien commun, est essentiel pour notre population ; c'est une ressource limitée, nous le savons, et qui est un enjeu essentiel de notre capacité collective à nous projeter dans la transition écologique. La gestion de cette ressource, sa fourniture à un prix maîtrisé qui ne soit pas une source de profits pour quelques-uns mais un bien garanti pour tous, la pérennité d'investir pour un avenir plus durable et l'exigence démocratique dont nous voyons bien qu'elle bouillonne dans notre société sont autant d'arguments forts pour que notre Territoire ne se satisfasse pas de donner *quitus* régulièrement et sans débat approfondi à une entreprise privée.

Dans nos communes, nous interrogeons régulièrement la capacité de notre collectivité à assurer à nos habitants l'accès à des biens communs publics de façon novatrice et démocratique. Le groupe Communistes et Citoyens pense qu'il est temps d'ouvrir un débat de fond sans tabou sur la création d'une régie publique de l'eau en nous appuyant sur les expériences en cours et sur la volonté partagée de bien d'autres communes ou intercommunalités autour de nous. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER
Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Cette question de l'eau est un sujet qui agite un certain nombre de collectivités. Je constate que ce débat est loin d'être tranché mais il faut tout de même prendre en considération que le prix de l'eau n'est pas la seule variable à prendre en compte, le niveau et la qualité des investissements me paraissent être quelque chose de tout à fait important. Cette gestion doit s'observer sur le long terme parce qu'il ne s'agit pas simplement d'avoir le meilleur prix au meilleur moment mais de voir quels seront les investissements nécessaires.
J'ajoute que si la gestion de la Ville de Paris était à ce point exemplaire, elle n'aurait pas à augmenter massivement les impôts comme elle s'apprête à le faire dans les semaines qui viennent.

Cette précision étant ici apportée, je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Mme DORFIAC, M. MAUGER. M. AARSSE, M. MERGY et Mme MOUTAOUKIL. Nous avons donc cinq abstentions, le reste est pour. Je vous remercie.

La délibération est approuvée à l'unanimité (5 abstentions et 1 NPPV)

16. Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et prise d'acte du rapport d'activité 2019 du SYCTOM

M. Jean-Didier BERGER
M. le Vice-président, M. BLOT, c'est à vous.

M. Benoît BLOT
Merci, M. le Président ; quelques mots rapides puisqu'il se fait tard. Vous savez que le Territoire a mis en place une politique dynamique de réduction des déchets ; on en a souvent parlé ; que ce soit la mise en place des composteurs, les biodéchets dans les écoles, beaucoup de choses ont été faites et commencent à se traduire dans les chiffres. Ceci est très bien expliqué dans le rapport et je pourrai répondre aux questions si vous le souhaitez.

Juste un petit mot sur l'année 2020 ; nous avons eu un bon service malgré le confinement des mois de mars et avril, les nombreux malades, les centres de tri fermés. Notre collecteur ne nous a pas lâchés et s'est vraiment investi.
Nous avons dû retarder l'opération « Famille Zéro déchet ». Nous maintenons virtuellement le contact avec ces familles par les réseaux sociaux, les e-mails. Nous voulons réaliser ce lancement quand nous pourrons à nouveau nous réunir, pour animer les ateliers. C'est aussi pour laisser le loisir aux élus des villes qui veulent s'investir sur le sujet de pouvoir y participer, ce qui était un peu plus compliqué en visioconférence. J'espère qu'au mois de mars ou avril nous pourrons relancer ces opérations.
Nous avons aussi décalé la première expérimentation d'un quartier faisant l'objet d'une collecte séparée des biodéchets en remplacement d'une des deux collectes des ordures ménagères. C'est une bataille de communication, il faut faire un travail de pédagogie auprès des populations, expliquer comment cela se passe, faire des réunions publiques, du porte-à-

porte, ce qui nous a semblé un peu délicat dans la situation acutelle où il faut limiter les contacts. Nous espérons donc là aussi relancer cette opération au printemps.

Je rappelle que nous nous réunissons avec tous les participants des villes tous les mois et demi, que ce soient les adjoints ou les élus responsables de ce secteur dans leur commune ou d'autres élus, des fonctionnaires, des membres de la communication. C'est un réel travail commun qui dure depuis quatre ans, nous nous réunissons régulièrement. La politique est réellement mise en place par les villes. J'ai entendu tout à l'heure dire qu'il fallait peut-être faire différemment pour les collectifs et pour les pavillonnaires, ce que nous faisons bien entendu. Nous essayons un peu de converger mais nous tenons compte aussi des particularités de chaque ville.

Dernier point, puisque nous avons un peu parlé de la taxe incitative. Il faut savoir que cette taxe a beaucoup d'effets négatifs et beaucoup de difficultés, notamment pour le collectif car, pour le pavillonnaire, on peut y arriver assez facilement tout en étant prudent alors que faire de la tarification incitative dans le collectif, surtout dans les grands collectifs, est un peu compliqué.

M. Jean-Didier BERGER
Merci, M. le Vice-président. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. M. LE GALL.

M. Goulwen LE GALL
Le zonage éventuel de la TEOM est-il un processus ou une technique qui serait envisagé à court ou moyen terme ?

M. Jean-Didier BERGER
Pour le moment, nous n'avons pas prévu de modifier la politique du Territoire en la matière mais nous sommes évidemment sensibles à ces différentes hypothèses et nous n'excluons rien. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je voudrais passer au vote. NPPV ? Mme DORFIAC ?

Mme Élodie DORFIAC
M. le Président, merci.

M. Jean-Didier BERGER
Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Mme MOUTAOUKIL ? Oui. Le reste est pour, c'est adopté, je vous remercie beaucoup.

La délibération est approuvée à l'unanimité (1 abstention et 1 NPPV)

VII. RESSOURCES HUMAINES

17. Actualisation du tableau des effectifs

M. Jean-Didier BERGER
Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des NPPV ? Des votes contre ? Des abstentions ? M. BLOT ?

M. Benoît BLOT
Je me demande si nous n'avons pas sauté le rapport du SYCTOM.

M. Jean-Didier BERGER
Non, nous venons de le faire.

M. Benoît BLOT
Nous avons fait le rapport sur la gestion des déchets.

M. Jean-Didier BERGER
Ah, j'ai fait voter les deux en même temps !

M. Benoît BLOT
Très bien, c'est parfait, alors.

M. Jean-Didier BERGER
Pouvons-nous considérer que c'est le même vote ? Oui.
Sur le tableau des effectifs : NPPV ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité

VIII. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

18. Détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Territoire

M. Jean-Didier BERGER
S'agissant du prochain Conseil de Territoire, si la crise sanitaire était terminée nous pourrions nous réunir au Plessis-Robinson, je crois, mais je pense vraisemblablement que, compte tenu des conditions sanitaires certainement encore en vigueur à ce moment-là, nous serons amenés à nous réunir à nouveau de façon dématérialisée très probablement le 16 décembre.

Carl SEGAUD, vous souhaitez prendre la parole ?

M. Carl SEGAUD
Oui, M. le Président, je suis désolé, je suis porteur du pouvoir de M. SIFFREDI et je souhaite qu'il ne prenne pas part au vote pour le syndicat des Eaux d'Ile-de-France où il siège.

M. Jean-Didier BERGER
Bien sûr, nous en prenons bonne note.
Avec ces précisions je vous propose, mes chers collègues, de considérer que l'ordre du jour est épuisé et que la séance est levée. Merci à toutes et à tous de votre participation.
Excellente soirée à tous.

La séance est levée à 21h35.

Le Président

Jean-Didier BERGER